

RAPPORT DU MÉDIATEUR DE L'ÉDITION PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2006

**RAPPORT À M. LE PREMIER MINISTRE
À MME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Marianne LÉVY-ROSENWALD

Décembre 2007

Rapport téléchargeable sur les sites du ministère de la Culture et de la Communication, du Centre national du livre et de la Documentation française

Bilan de l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État en 2006

I. les principaux chiffres de l'édition publique	4
1. Les éditeurs et les secteurs éditoriaux concernés	4
2. La place de l'édition publique dans l'édition nationale	6
3. L'activité de publication : production en nombre de titres, nombre d'exemplaires, tirage moyen, répartition des nouveautés et du fonds	8
4. L'activité commerciale : ventes, chiffre d'affaires, circuits de commercialisation	13
5. Les éditeurs de cartes	18
6. Les éditeurs institutionnels	19
7. Les éditeurs universitaires	21
II. La mise en œuvre des instruments méthodologiques prévus par la circulaire	23
1. Le développement de la comptabilité analytique	23
2. La fiche produit et les comptes d'exploitation prévisionnels	23
3. La valorisation des droits d'auteur et des charges indirectes	24
III. Le développement de la co-édition	25
1. Les indicateurs chiffrés	25
2. Le groupe de travail : principales conclusions	26
IV. Les enjeux de l'édition publique	28
1. Une activité mise en œuvre avec des modes opératoires différents dictés par le statut des établissements	28
2. La place de l'édition en ligne	29
3. La difficile conciliation entre les prescriptions des circulaires de 1998 et 1999 et la recherche de rentabilité attendue par les structures de tutelle	28
V. Les préoccupations des éditeurs privés	29
1. Les saisines de la médiatrice en 2006.....	29
Annexe I : L'édition publique en 2006, les principaux chiffres	31
Annexe 2 : Liste des éditeurs publics	32
Annexe 3 : Bilan par établissement, document formalisé	35

Introduction

Instituée par la circulaire du 9 décembre 1999, la médiation de l'édition publique observe, depuis sept années maintenant, l'activité éditoriale des éditeurs publics et veille à la cohérence des politiques éditoriales et à leur mise en œuvre commerciale dans le respect des règles énoncées dans la circulaire du 20 mars 1998. Cette activité d'observation donne lieu à la rédaction d'une synthèse annuelle qui présente, au moyen d'indicateurs chiffrés, les grandes tendances de l'édition publique, son poids par secteurs par rapport à l'édition privée et les évolutions qu'elle connaît, en termes technologiques, juridiques et commerciaux.

Le présent rapport dresse le bilan de l'activité éditoriale et commerciale des éditeurs publics au cours de l'année 2006 et permet l'observation des évolutions sur une période de trois ans, de 2004 à 2006. L'édition publique présente, par rapport à l'édition privée, des particularités, propres à son statut public, comme la forte représentation des éditeurs de sciences humaines et sociales et des éditeurs d'art, ou encore le fait que les éditeurs publics délèguent peu l'activité commerciale de diffusion et de distribution.

Cette dernière caractéristique est l'une des raisons d'inciter les éditeurs publics à la coédition, comme le préconise la circulaire du 9 décembre 1999. Sur ce thème, un groupe de travail composé d'une vingtaine d'éditeurs s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2007. Le présent rapport restitue les principales conclusions des échanges entre les éditeurs qui ont nourri ce groupe de travail.

En 2006, l'édition publique, tout comme l'édition privée, s'interroge sur les nouveaux supports numériques du texte. Présents au sein de l'édition publique, les éditeurs d'ouvrages à caractère scientifique ont d'ores et déjà mis en œuvre la dématérialisation des œuvres, dans un souci de mise à disposition des contenus auprès du plus grand nombre. Ce mouvement de dématérialisation incite les éditeurs publics à mener une réflexion commune sur ses enjeux intellectuels et commerciaux. Pour l'accompagner, la médiatrice propose, en 2008, la mise en place d'un nouveau groupe de travail portant sur les modalités et les conditions juridiques et commerciales de la mise en ligne de contenus numérisés.

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ÉDITION PUBLIQUE

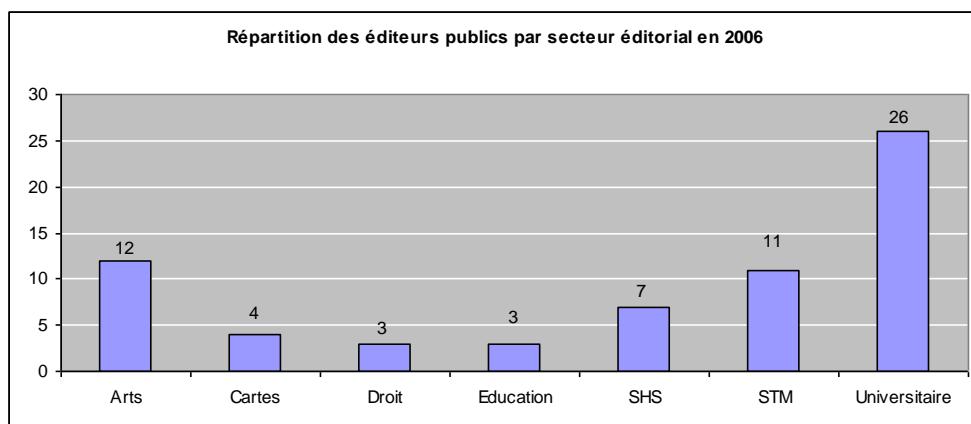
1. LES ÉDITEURS ET LES SECTEURS ÉDITORIAUX CONCERNÉS

✓ Un échantillon élargi

63 éditeurs publics ont adressé à la médiatrice de l'édition publique un rapport rendant compte de leur activité éditoriale au cours de l'année 2006. Si ce chiffre révèle une évolution positive (+20 %) du nombre d'éditeurs publics entrant dans le champ d'observation de la médiation (52 éditeurs pour l'année 2005), il faut noter néanmoins que l'échantillon n'est pas constant depuis 2003 : certains éditeurs (6) ayant répondu les années précédentes n'adressent pas leur bilan en 2006 tandis que d'autres éditeurs (15) répondent pour la première fois. Pour autant les évolutions mesurées dans le présent bilan sont cohérentes pour l'ensemble de l'échantillon puisque les éditeurs ont communiqué les données pour une période triennale, de 2004 à 2006. D'une année sur l'autre, un même éditeur peut parfois apporter des modifications, en particulier relatives aux ventes et au chiffre d'affaires. Celles-ci ont été prises en compte et peuvent parfois expliquer la variation de pourcentages par rapport au précédent bilan.

Le secteur de l'édition universitaire avec les presses universitaires et les services éditoriaux des grandes écoles (Presses de l'École des Mines, Presses de la Rue d'Ulm, Presses de l'Enssib...) représente, en nombre, près de la moitié de l'échantillon.

Les **éditeurs d'art**, avec une nette prédominance des éditeurs muséaux, constituent, en nombre, 20 % de l'échantillon. La représentativité de ce secteur est toutefois beaucoup plus importante en termes de production et de chiffres d'affaires, à l'inverse du secteur universitaire.



✓ Les éditeurs institutionnels visés par la circulaire du 20 mars 1998

Parmi les huit éditeurs institutionnels désignés par la circulaire du Premier Ministre du 20 mars 1998, sept ont adressé à la médiatrice un bilan éditorial, pour certains très détaillé, de leur activité :

- la Direction des Journaux officiels,
- la Documentation française,
- les éditions du Patrimoine (Monum),
- l'Institut géographique national (IGN),

- le réseau Scéren composé des centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) et du Centre national de documentation pédagogique (CNDP),
- la Réunion des musées nationaux (RMN),
- le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).

Le CNRS, en revanche, n'a pas adressé son bilan d'activité cette année, en dépit de plusieurs relances. De ce fait, l'échantillon des éditeurs institutionnels, constant depuis 2000, ne l'est plus cette année, ce qui ne permet pas de comparer les données avec les bilans précédents. L'absence de données relatives au CNRS, leader dans le domaine de l'édition universitaire de sciences humaines et sociales (SHS), rend plus délicate l'interprétation des éléments comparatifs avec les années précédentes sur ce domaine éditorial.

✓ **Les « nouveaux » éditeurs**

Quinze nouveaux éditeurs répondent cette année par rapport au bilan 2005. Pour la plupart, c'est la première fois qu'ils se plient à cet exercice, tandis que d'autres avaient pu répondre auparavant mais étaient absents du bilan 2005.

Parmi les éditeurs entrant cette année dans le périmètre d'observation de la médiation, l'édition d'art et les presses universitaires sont les deux secteurs les plus représentés :

- deux éditeurs muséaux : le service éditorial du musée du quai Branly et le service éditorial du musée de la Marine répondent pour la première fois en 2006 ; en outre, Cultures France et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts viennent renforcer le secteur de l'édition d'art (beaux-livres),
- cinq éditeurs de presses universitaires répondent pour la première fois en 2006 : Caen, Dijon, Limoges, Pau, Septentrion.

Éducagri éditions et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) publient pour leur part dans les domaines scientifiques et techniques.

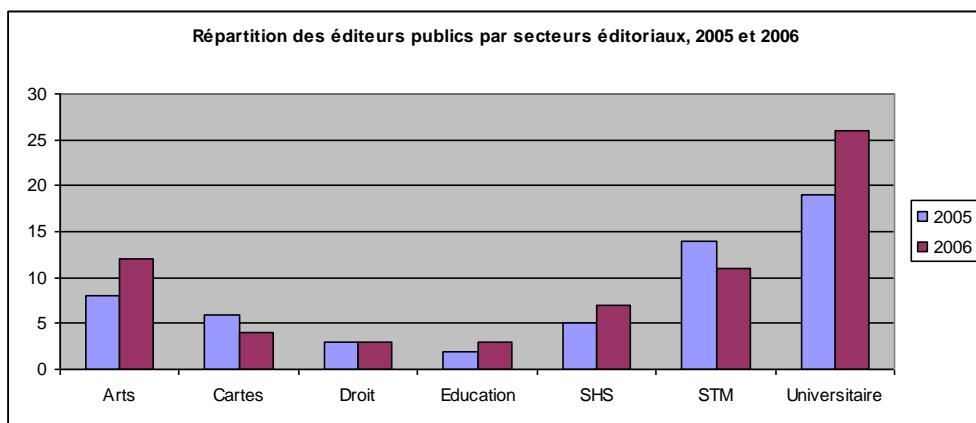
Le Centre national de l'enseignement à distance (CNED), enfin, publie, dans le domaine de l'éducation, un nombre très importants de brochures. Répondant pour la première fois en 2007, l'établissement a toutefois fourni des données qui n'ont pu être exploitées dans le présent bilan en raison de leur caractère atypique. Un effort sera fait, l'an prochain, pour intégrer l'activité de publication du CNED à l'ensemble des données de l'édition publique.

✓ **Les éditeurs absents**

Les services éditoriaux de quatre établissements publics à caractère scientifiques et technique, l'INRA, l'IFREMER, le CEMAGREF et le CIRAD, ont fusionné en 2006 au sein d'une structure de droit privé : les éditions Quae. La réorganisation due à cette première année d'activité et la disparition brutale du directeur en fonction n'ont pas permis aux éditions Quae de retourner un bilan précis à la date demandée. L'activité éditoriale de ces quatre établissements de recherche publics est donc absente du présent bilan.

Deux autres éditeurs à caractère scientifique et technique n'ont pas retourné le bilan de leur activité en 2006.

C'est dans le domaine de l'édition à caractère scientifique et technique et des sciences humaines et sociales que la comparaison avec les années précédentes est plus délicate, en particulier en termes de production et de vente. Lorsque cela est possible, des comparaisons à périmètre constant ont néanmoins été réalisées et permettent de modérer certains résultats.



2. LA PLACE DE L'ÉDITION PUBLIQUE DANS L'ÉDITION NATIONALE

Comparable en proportion aux années précédentes, la part de l'édition publique dans l'édition française doit toutefois être interprétée avec prudence, en raison de la variation de l'échantillon des éditeurs publics d'une part, et des critères retenus pour constituer l'échantillon national d'autre part. En effet, les critères d'enquête du Syndicat national de l'édition, fondés sur un échantillonnage de 313 répondants représentant 90 % du chiffre d'affaires de l'édition française, ne garantissent pas l'exhaustivité mais constituent un échantillon représentatif. Aussi pour certains secteurs comme l'édition de cartes, le nombre d'éditeurs publics est-il plus élevé que l'échantillon du SNE¹.

Le **nombre total de titres produits** par les éditeurs publics représente 8 % de l'ensemble des titres publiés en France pour l'ensemble des cartes et livres, et 4 % des titres pour les livres seulement. Selon les secteurs toutefois, la proportion est parfois beaucoup plus importante. Ainsi pour le secteur de l'éducation et des cartes, l'édition publique publie plus de 90 % de l'ensemble des titres.

Dans le **secteur des cartes** notamment, le secteur public est constitué de quatre éditeurs : deux d'entre eux, l'Institut géographique national (IGN) et le Service hydrographique et océanographique de la marine sont désignés comme éditeurs institutionnels par la circulaire du 20 mars 1998, tandis qu'un autre relève directement de l'administration centrale (ministère des Transports pour le Service de l'information aéronautique), et sont dotés de missions d'information nationale.

Prépondérante en nombre de titres, l'édition publique de cartes représente un quart du nombre d'exemplaires produits et 22 % du chiffre d'affaires de l'édition de cartes.

Dans le **domaine de l'éducation**, l'édition publique – avec notamment le CNDP et le réseau des CRDP, désignés comme éditeur institutionnel – est également prépondérante par rapport à

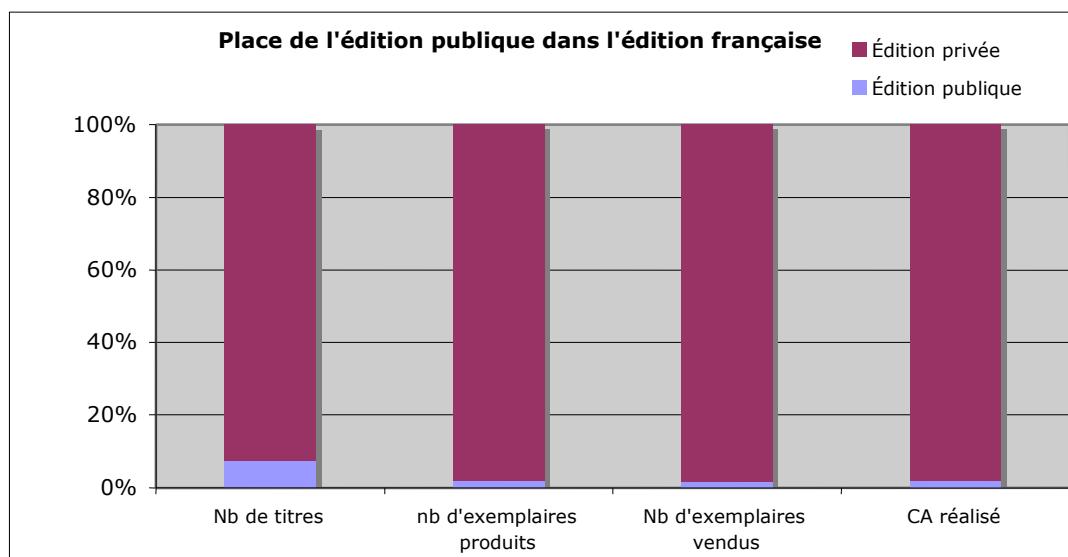
1. Les correspondances avec la nomenclature du SNE s'établissent comme suit :

Édition publique	Édition française, nomenclature SNE
Cartes	Cartes géographiques, atlas
Arts	Beaux-arts
Droit	Droit (dans secteur SHS)
SHS	Sciences humaines et sociales hors droit
Éducation	Pédagogie et formation des enseignants
Universitaire	Sciences humaines et sociales
STM	Sciences, techniques, médecine, gestion

l'édition privée : elle représente 93 % de la production de titres de l'ensemble de ce secteur. Il faut toutefois préciser que la production du CNDP est mise en rapport, dans la grille sectorielle du SNE, non pas avec l'ensemble du secteur scolaire – majoritairement constitué de manuels scolaires – mais seulement avec le secteur « Pédagogie et formation des enseignants », dans la mesure où le CNDP édite des publications à destination exclusive des enseignants.

La production du CNED, en revanche, s'adresse, aux élèves. Comparée aux rubriques « scolaire » et « parascolaire », la production du CNED représenterait 18 % de l'ensemble de la production française dans ce secteur, pour la part des exemplaires produits en coédition seulement. Toutefois, en raison de l'absence de données financières permettant d'analyser la commercialisation des ouvrages, l'établissement n'a pas été intégré dans le bilan 2006.

Le domaine de l'édition d'art représente également une part importante de la production des éditeurs publics et pèse un poids non négligeable face à l'édition privée : il représente un quart du nombre de titres publiés et du nombre d'exemplaires produits en 2006, et 21 % du chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des beaux arts.



On observe que l'édition publique reste minoritaire dans l'édition française. Complètement absente de certains secteurs éditoriaux, elle représente :

- **8 % du nombre de titres produits**, avec des variations importantes selon les secteurs éditoriaux : près de 100 % pour le secteur des cartes, 93 % dans le secteur de l'éducation, 37 % pour le secteur du droit, 26 % pour l'art et 8 % seulement pour le secteur STM ;
- **2 % du nombre d'exemplaires produits**, soit plus de 90 % pour le secteur de l'éducation, 25 % pour le secteur des livres d'art, 24 % pour le secteur des cartes, mais 3 % seulement du secteur STM ;
- **2 % du nombre d'exemplaires vendus**, soit 27 % pour le secteur arts, 25 % pour le secteur des cartes, 10 % pour le secteur droit, 4 % seulement pour le secteur SHS et universitaire, et 1 % seulement pour le secteur STM ;
- **2 % du chiffre d'affaires de l'édition française**, soit 23 % pour les cartes, 21 % pour le secteur arts, 24 % pour le secteur éducation, mais moins de 7 % pour tous les autres secteurs.

Si la production en nombre de titres est importante voire prédominante pour trois secteurs au moins (cartes, arts et éducation), le nombre d'exemplaires produits et le chiffre d'affaires ne sont cependant pas corrélés au premier indicateur. Ainsi l'édition publique se caractérise-t-elle, par comparaison avec l'édition privée, par des tirages moins importants (2 096 contre 7 463, soit un rapport de 1 à 3,5 en moyenne) et un chiffre d'affaires moins élevé par titre vendu (-26 % en moyenne), bien que très variable selon les secteurs (de -51 % à + 20 %). Seule une comparaison par segments, collections et formats homogènes pourrait toutefois permettre de conclure à une politique de prix plus bas de l'édition publique par rapport à l'édition privée.

Une commercialisation caractérisée par un plus faible recours à des diffuseurs et des distributeurs pour assurer la vente externe ainsi que la nature des ouvrages publiés (part d'ouvrages à contenu dit scientifique, moins attractifs auprès d'un large public) peuvent également expliquer les niveaux de tirage plus faibles de l'édition publique au sein de l'édition française.

Il faut souligner, enfin, que la part de l'édition publique au sein de l'édition française est relativement stable d'une année sur l'autre, et ce depuis le premier bilan établi à partir de l'activité éditoriale de l'année 2000.

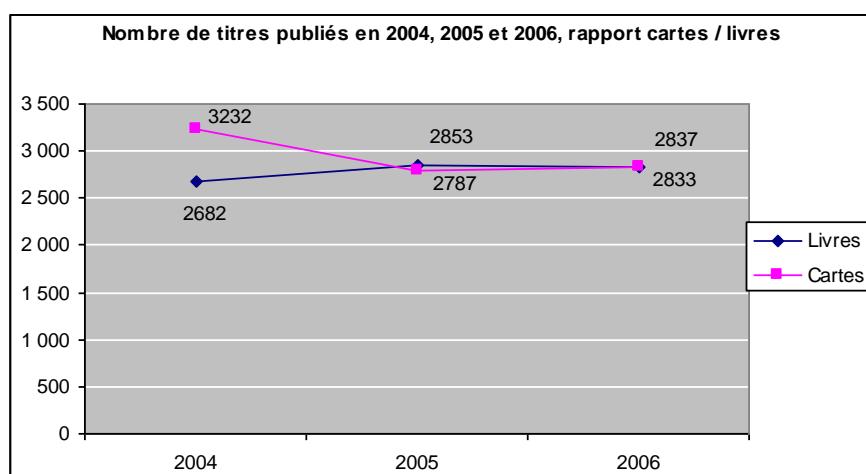
3. L'ACTIVITÉ DE PUBLICATION : LA PRODUCTION ÉDITORIALE EN NOMBRE DE TITRES, D'EXEMPLAIRES ET TIRAGE MOYEN

Le « catalogue » des 63 éditeurs publics est constitué d'un total de 34 165 titres disponibles : 88 % de livres, avec 30 010 titres, et 12 % de cartes, avec 4 155 titres.

✓ La production éditoriale

• Caractérisation de la production en nombre de titres

Les 63 éditeurs publics ont produit **5 670 titres en 2006**, soit une **progression de 1 %** par rapport à 2005, mais un recul de 4 % depuis 2004.

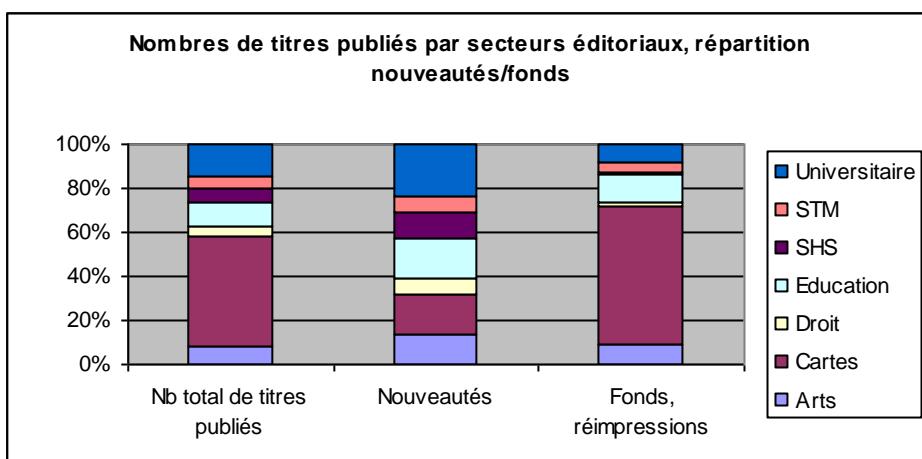


Avec **2 837 livres** et **2 833 cartes**, le rapport entre cartes et livres évolue au cours de la période : plus importante en nombre de titres les années précédentes, la production des

éditeurs de cartes s'infléchit, tandis que les éditeurs de livres stabilisent la production après une progression de 6 % en 2005. L'élargissement du panel, en intégrant uniquement des éditeurs de livres, peut expliquer ce croisement des courbes et l'évolution de la proportion qu'il traduit.

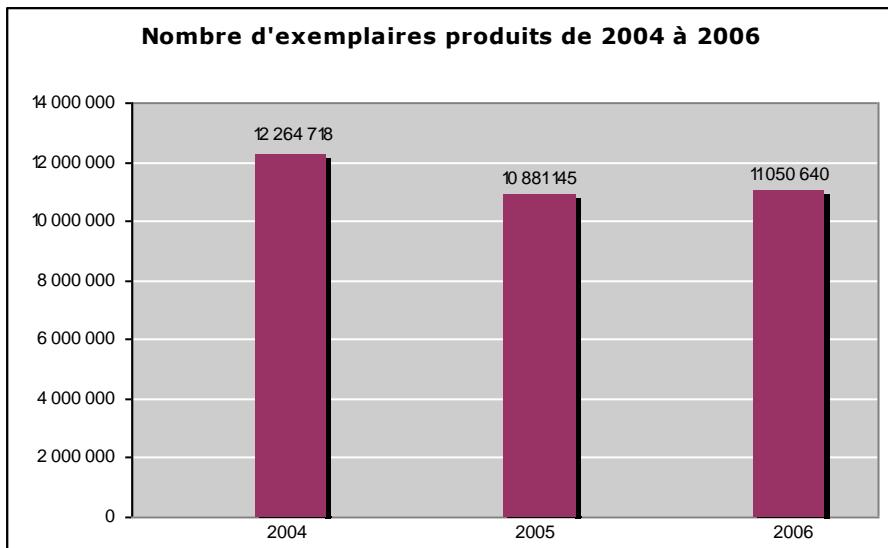
Le fonds des éditeurs publics contribue pour un tiers à la production de titres en 2006, tandis que les nouveautés représentent en moyenne les deux tiers de la production. Cette proportion varie selon les secteurs éditoriaux : les éditeurs de cartes publient 63 % de titres grâce à leur fonds, tandis que les éditeurs de livres publient 82 % de nouveautés en 2006. Les secteurs droit et SHS publient plus de 80 % de titres nouveaux en 2006, les secteurs arts et universitaire 78 %, et le secteur STM, 63 %.

Le graphique suivant illustre la prédominance du secteur cartes au sein de l'édition publique en termes de titres publiés et l'importance du fonds pour ce secteur.

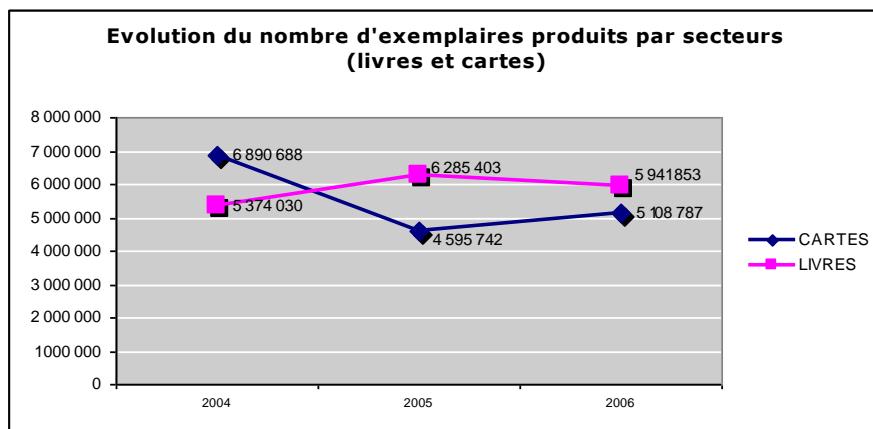


• Caractérisation de la production en **nombre d'exemplaires produits**

Les éditeurs publics ont publié **11 millions d'exemplaires** en 2006, soit une très légère augmentation par rapport à l'année 2005.

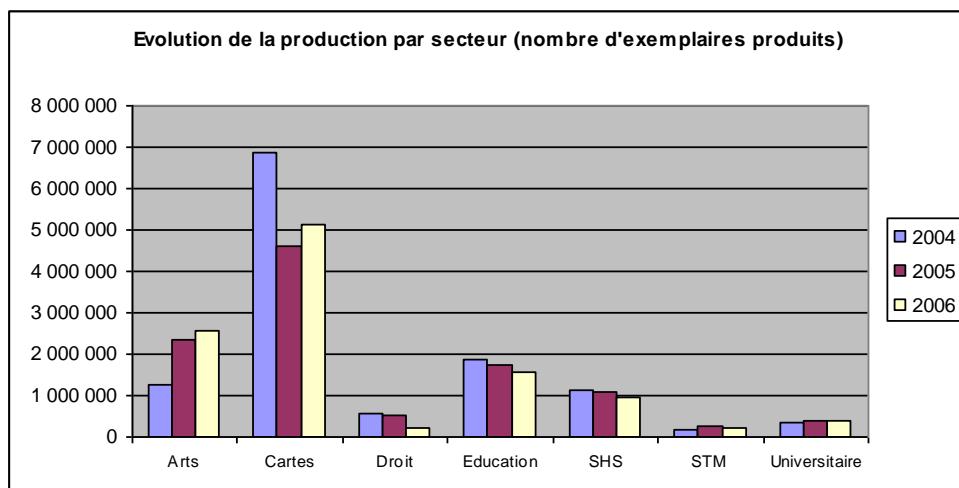


5,9 millions de livres et 5,1 millions de cartes ont été produits en 2006.



Si la production a légèrement progressé par rapport au bilan précédent (+2 %), elle est en retrait par rapport à 2004 (-10 %).

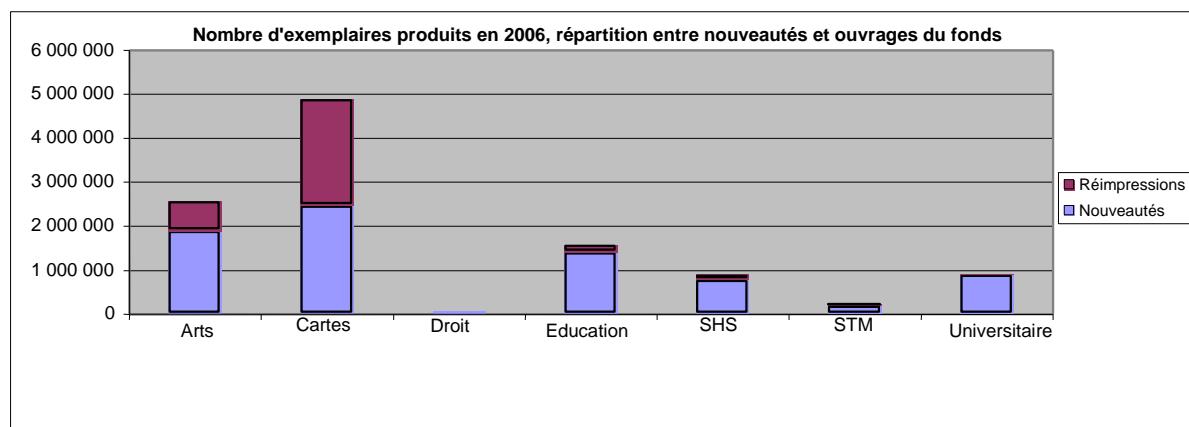
Ainsi, l'évolution du tirage est similaire à celle du nombre de titres : après un retrait de 10 % en 2005 par rapport à l'année 2004, la production a augmenté de 2 % en 2006 parvenant à **11 millions de volumes produits** en 2006 contre 10,9 millions en 2005. Cette légère progression est cependant sans doute plus le fait de l'élargissement de l'échantillon que d'une hausse de la production en valeur absolue : à échantillon constant, les tirages baissent d'un peu moins de 1 %. Plutôt que de progression, l'année 2006 représente donc une année de stabilisation pour l'édition publique.



Selon les secteurs, l'évolution diffère : la hausse de la production des secteurs arts et éducation n'est pas observable dans les secteurs du droit et des sciences humaines et sociales.

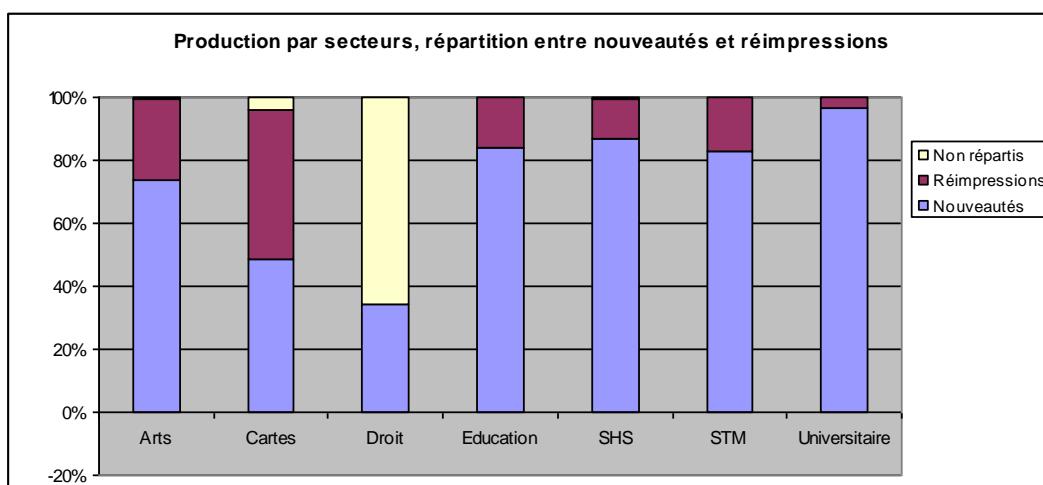
• Nouveautés et fonds

Si la production est constituée à 65 % de nouveautés, ce qui est comparable aux années précédentes, la proportion des tirages des nouveautés et des réimpressions du fonds varie selon les secteurs, mais les tendances observées les années précédentes sont confirmées.



Les éditeurs de sciences humaines et sociales, sciences et techniques et d'ouvrages d'éducation produisent plus de 80 % de nouveautés. Pour les presses universitaires, c'est même 90 % de la production qui est constituée de nouveautés.

Pour le secteur des cartes en revanche, un peu moins de la moitié de la production seulement (48 %) est consacrée à la publication de nouveautés.



L'absence de répartition de la production de l'un des éditeurs de droit ne nous permet pas de commenter la production en 2006 pour ce secteur.

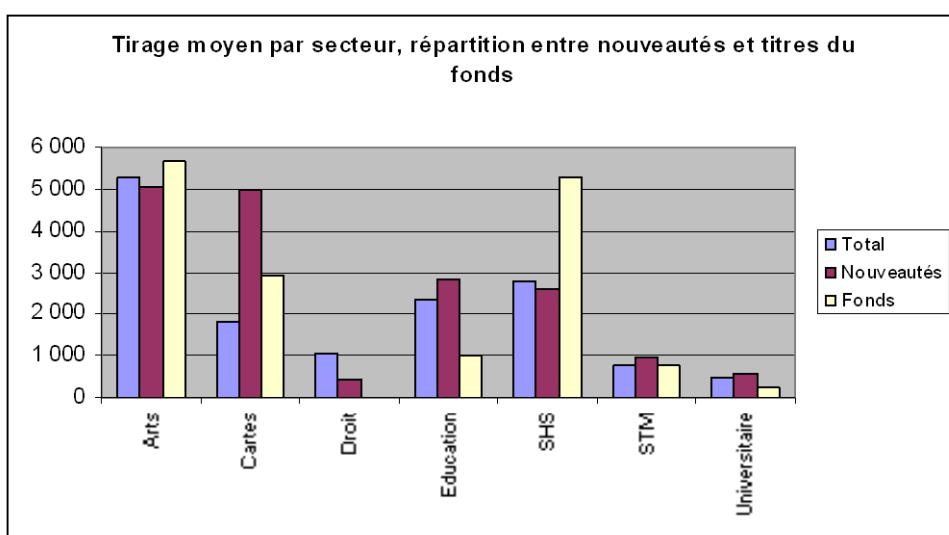
• Tirage moyen

Le tirage moyen par titre s'établit à **2 096 exemplaires en 2006 pour les livres**, ce qui présente une légère baisse par rapport aux années précédentes (-4 % depuis 2004).

Selon les secteurs, le tirage moyen varie énormément : le secteur universitaire connaît les plus faibles tirages (479 exemplaires en moyenne) tandis que le secteur arts (5 287 exemplaires) et les SHS (2 791 exemplaires) ont des tirages beaucoup plus conséquents.

Le tirage moyen nous renseigne également sur les conditions techniques d'impression : avec des tirages inférieurs à 1 000 exemplaires, le secteur des presses universitaires a souvent opté, ces dernières années, pour une impression numérique qui réduit, pour les plus petits tirages, les coûts de fabrication en abaissant considérablement le seuil de rentabilité, autorisant ainsi les éditeurs à une plus grande diversité dans la politique de publication.

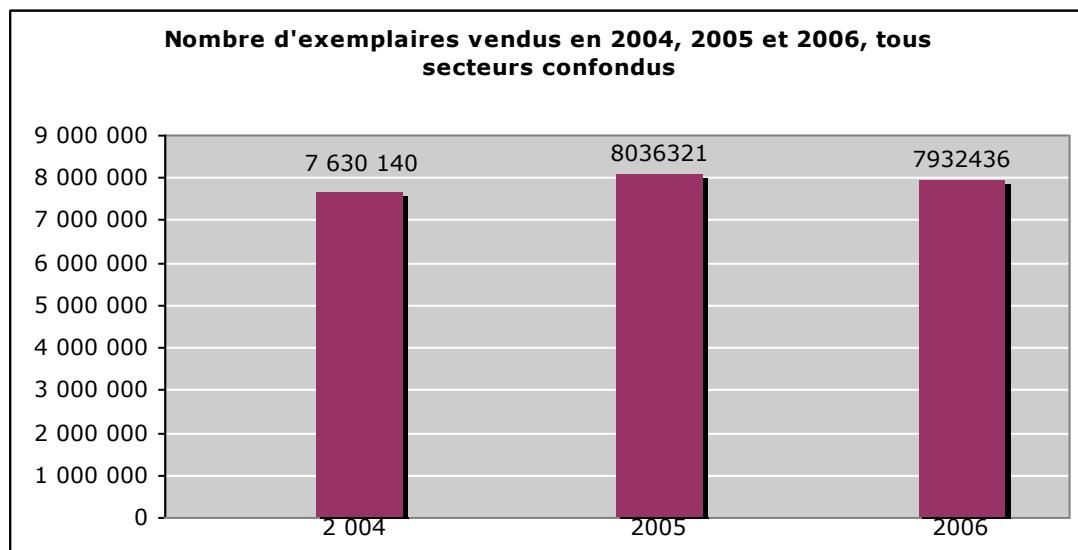
Si le tirage moyen tend à augmenter sensiblement dans le secteur arts depuis 2004, il baisse en revanche dans plusieurs secteurs, particulièrement le secteur STM (-10 %). La politique d'édition en ligne qui tend à se développer considérablement dans le domaine scientifique explique sans doute ce phénomène.



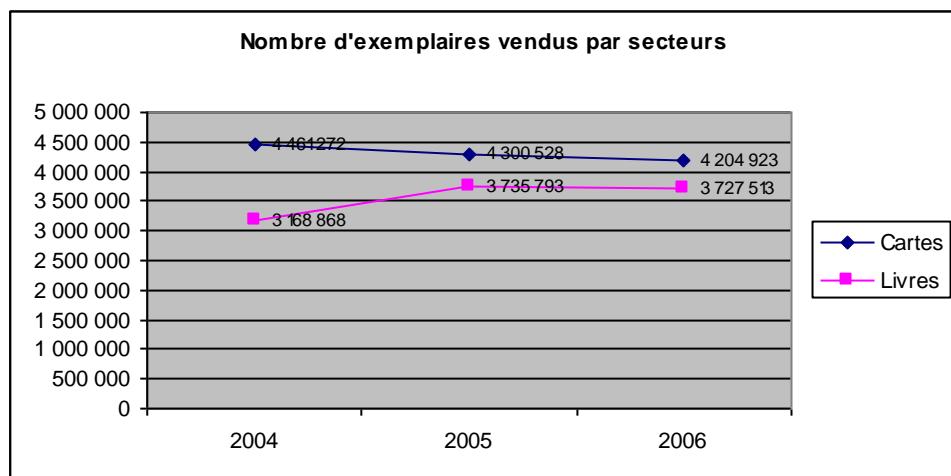
4. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DES ÉDITEURS PUBLICS : VENTES, CHIFFRE D'AFFAIRES ET CIRCUITS DE DIFFUSION

• Nombre d'exemplaires vendus

En 2006, les éditeurs publics ont vendu **7,9 millions** d'ouvrages – dont **3,7 millions de livres** et **4,2 millions de cartes** –, soit un léger recul de 1 % par rapport à 2005. Pour autant, les ventes ont progressé de 4 % au cours de la période 2004-2006. Ainsi la faible progression du nombre de titres produits (+1 %) s'assortit d'une stagnation du nombre d'exemplaires vendus.



Observée dès 2005, la réduction de l'écart entre la proportion de ventes de cartes et la vente de livres se confirme en 2006. L'écart entre le secteur livres (48 %) et le secteur cartes (52 %) est désormais de 4 points, même si ceci est aussi le fait de l'élargissement de l'échantillon, qui intègre essentiellement des éditeurs de livres.



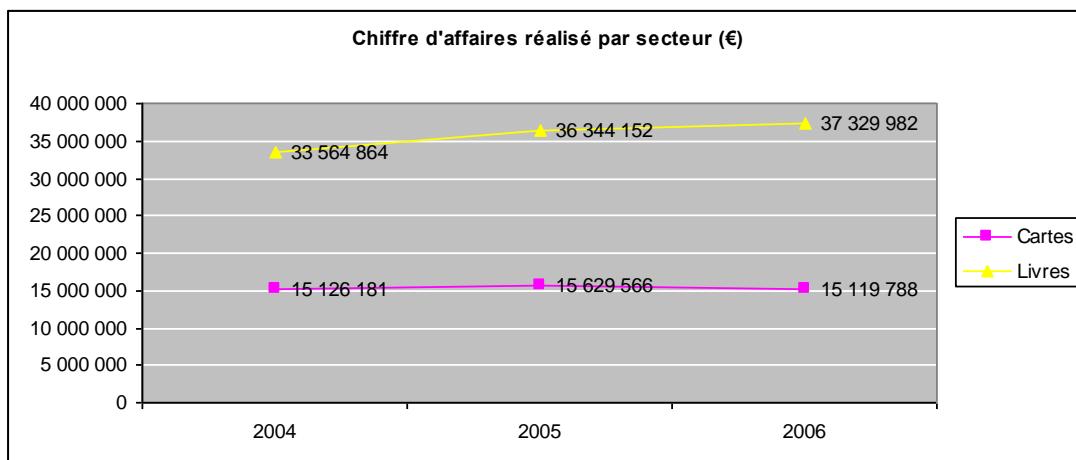
Le secteur arts, qui affiche une progression importante en 2006 (+ 19 %), concentre 63 % des ventes de livres, tandis que les autres secteurs représentent individuellement moins de 15 % de celles-ci.

• Chiffre d'affaires des éditeurs publics

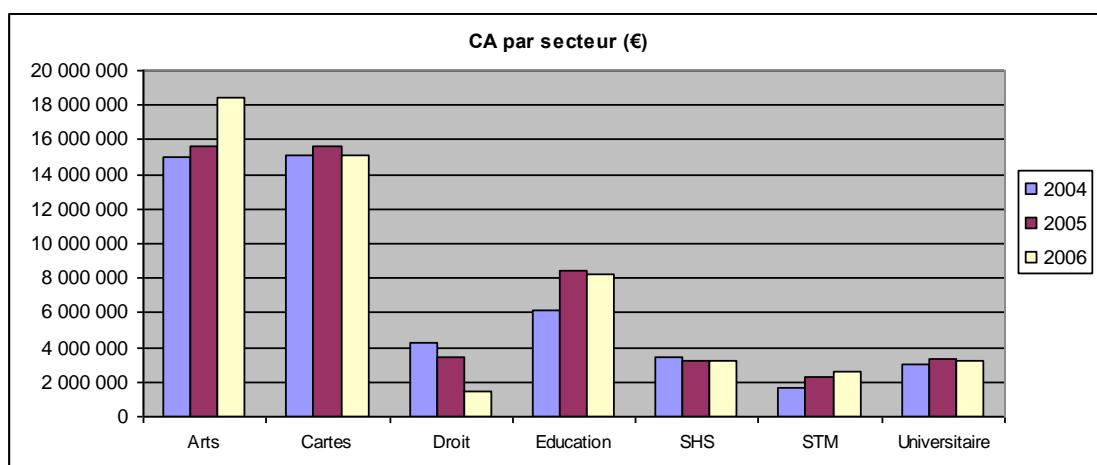
Le chiffre d'affaires de l'édition publique, tous secteurs confondus, s'élève à **52,4 millions d'euros**, soit une progression de 8 % par rapport à 2005, et de 15 % par rapport à 2004.

Cette progression spectaculaire ne s'explique toutefois que par l'élargissement de l'échantillon des éditeurs publics et l'intégration, dans ce nouveau panel, de plusieurs éditeurs attentifs à leur politique commerciale. Le chiffre d'affaires des éditeurs intégrés cette année représente en effet 11 % du chiffre d'affaires total de l'édition publique.

À échantillon constant, le chiffre d'affaires progresse de 1 % d'une année sur l'autre, ce qui est plus proche de l'évolution nationale de l'ensemble de l'édition française (+1,7 %).



On remarque que le chiffre d'affaires réalisé n'est pas toujours directement corrélé au nombre d'exemplaires vendus ou au nombre de titres produits. Pour quatre secteurs – droit, sciences humaines et sociales (SHS), sciences, techniques et médecine (STM) et éducation – le rapport entre la production et la commercialisation est relativement proportionnel, en termes de titres et d'exemplaires produits, d'exemplaires vendus et de chiffre d'affaires réalisé. Le secteur SHS, par exemple, réalise 5 % de la production de titres de l'ensemble des éditeurs publics, et 5 % du chiffre d'affaires global de l'édition publique.



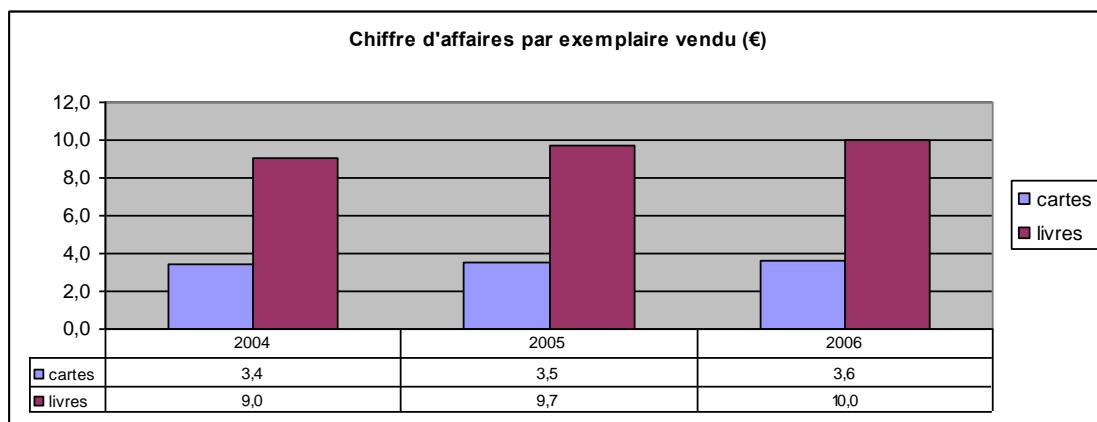
D'autres secteurs en revanche, prépondérants en termes de titres produits ne le sont pas dans les mêmes proportions en termes de chiffres d'affaires. Ainsi le secteur universitaire, qui représente en proportion 15 % des titres publiés par les éditeurs publics en 2006, concentre

6 % des ventes seulement. La nature des publications universitaires, qui investissent des domaines dits de vente lente, explique en partie cet écart.

Les écarts les plus importants concernent les cartes et les livres d'art, dans des proportions différentes : alors que le secteur cartes concentre plus de la moitié des titres produits par les éditeurs publics, il réalise un peu plus d'un quart du chiffre d'affaires global (29 %), tandis que l'édition d'art édite 9 % des titres en 2006 et concentre plus d'un tiers du chiffre d'affaires global (35 %). Cette hiérarchie inversée renseigne indirectement sur le prix moyen de cession des ouvrages par secteur : d'un prix de vente moyen de 3,6 € environ, les cartes génèrent, malgré des ventes fortes, un chiffre d'affaires moins important que les livres d'art, dont le prix de cession moyen est triple (10 €).

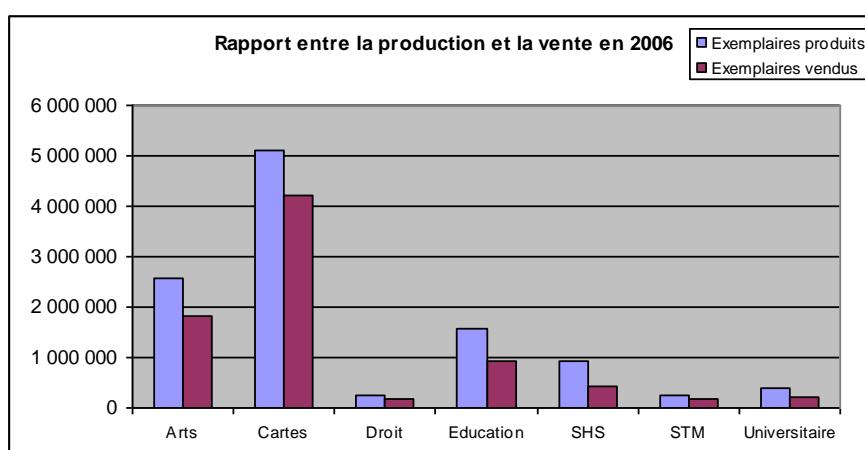
• Chiffre d'affaires par exemplaire vendu

Le chiffre d'affaires moyen par exemplaire est en hausse dans le secteur des livres (+3 %) et des cartes (+3 %). Tout comme en 2005, le chiffre d'affaires par exemplaire vendu de l'édition publique est plus faible que celui de l'édition privée, dans des proportions qui varient selon les secteurs.



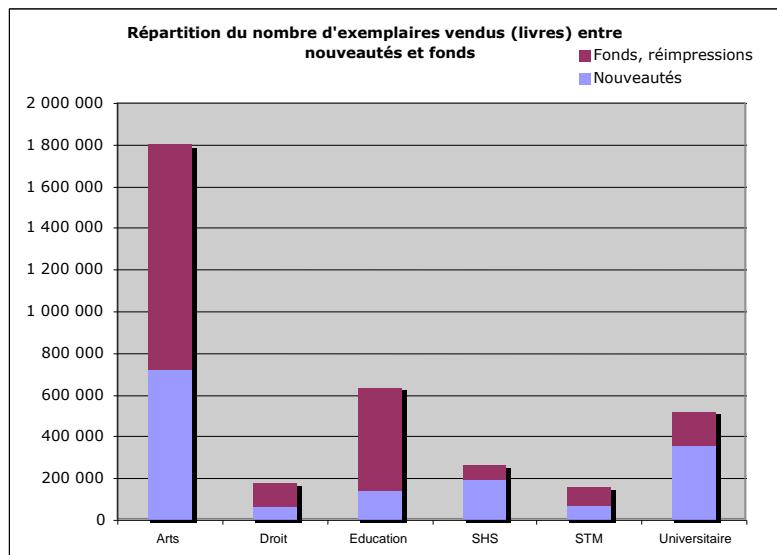
✓ Rapport entre la production et la commercialisation

En 2006, les éditeurs ont vendu en moyenne 72 % de leur production, une proportion identique à l'année 2005, tandis que ce ratio est de 75 % pour l'ensemble de l'édition française. De ce point de vue, on peut considérer de façon globale que l'édition publique, malgré une diffusion assumée pour partie en interne, rejoint l'édition privée dans le souci d'ajuster la production à ses capacités réelles de commercialisation.



Si le rapport global entre la production et la vente est relativement constant pour les éditeurs publics, les évolutions sont toutefois diverses selon les secteurs éditoriaux et varient en fonction de l'ajustement des tirages. Le secteur des cartes vend 82 % de sa production annuelle en 2006, contre 63 % pour le secteur livres.

C'est dans le secteur des sciences humaines (44 %) et des presses universitaires (57 %) que l'écart entre la production et la vente est le plus important, et ce en dépit d'un ajustement du tirage rendu possible par l'évolution des techniques. Cela confirme, s'il en était besoin, la spécialisation de ces deux secteurs dans les ouvrages dits à vente lente.

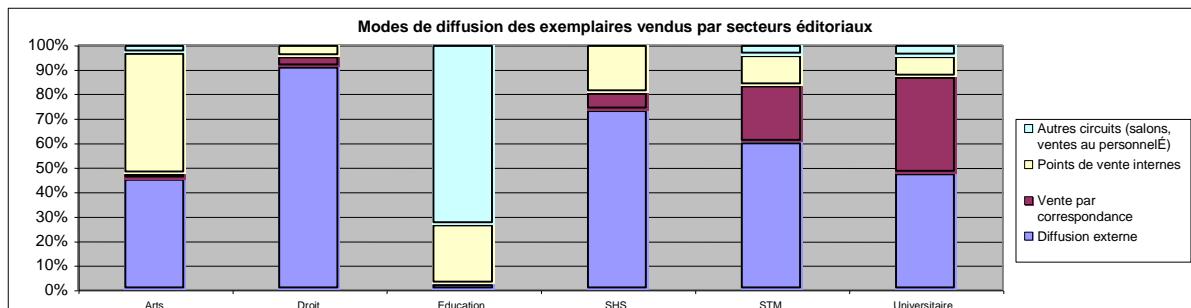


Le secteur arts des éditeurs publics vend, en 2006, 70 % de sa production, ce qui le place, sur ce point, au-dessus du ratio de l'édition française dans ce secteur (65 %).

Il semble que les ouvrages de fonds constituent la part majoritaire des ventes pour les secteurs arts et éducation, encore faut-il interpréter avec prudence ces résultats tant l'absence de ventilation entre fonds et nouveautés en termes d'exemplaires vendus est importante (55 % de non réponse).

✓ Les circuits de commercialisation des éditeurs publics

L'une des caractéristiques de l'édition publique est une plus faible délégation de l'activité commerciale de diffusion et de distribution que pour l'édition privée. Celle-ci est compensée par l'existence de points de ventes internes, dont la gestion est souvent déléguée à un tiers, qui génèrent une part parfois conséquente du chiffre d'affaires. C'est particulièrement le cas pour les éditeurs muséaux, dont 51 % des ouvrages sont commercialisés dans des points de vente internes : dix établissements totalisent ainsi 141 points de vente internes, boutiques de musée ou de monuments historiques, et parmi eux, le Centre des monuments historiques concentre 53 % des points de vente et la Réunion des musées nationaux, 35 %.



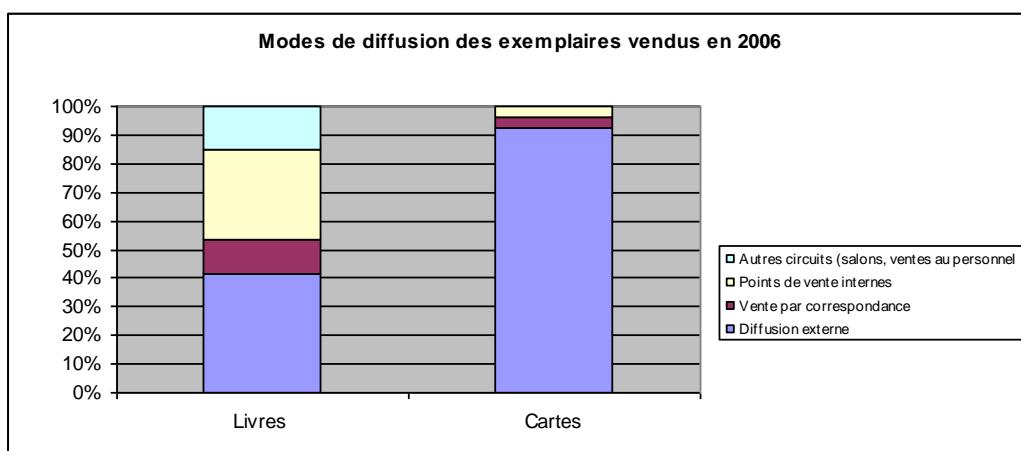
En 2006 néanmoins, 67 % des exemplaires vendus l'ont été par une commercialisation externe, et 58 éditeurs sur 63 sont présents en librairie, dans des proportions très variables.

La différence entre éditeurs de cartes et éditeurs de livres, déjà constatée les années précédentes, se confirme : les éditeurs de cartes délèguent très majoritairement l'activité de diffusion et de distribution (89 %), tandis que les circuits de distribution sont plus diversifiés, selon les secteurs éditoriaux, pour les ouvrages. Les éditeurs de livres délèguent beaucoup moins l'activité de diffusion : ils sont encore 58 % à assurer par leurs propres moyens, par choix ou par contrainte, la mise à disposition de leurs ouvrages auprès du public.

Selon les secteurs éditoriaux, mais aussi selon la taille du catalogue de l'éditeur, les modalités de diffusion diffèrent. Similaire au secteur cartes, le secteur droit est majoritairement diffusé en externe.

À l'inverse, le secteur éducation majoritairement constitué par le CNDP et le réseau Scéren des 28 CRDP répondants, réalise 74 % de ses ventes en interne : les centres acquièrent entre eux la production d'autres centres. Les ventes internes, dans des librairies, situées dans les CRDP constituent un quart des ventes, tandis que la vente externalisée ne représente que 2 % des exemplaires vendus. En cela, le secteur éducation demeure totalement atypique au sein de l'édition publique.

Toutefois, l'entrée dans le périmètre de l'observation, cette année, de l'ONISEP, un éditeur public qui représente 32 % du chiffre d'affaires du secteur éducation et réalise un quart de ses ventes dans le circuit commercial des librairies modère cette particularité du secteur éducation en termes de commercialisation.



Les secteurs universitaires, SHS et STM ont des circuits de commercialisation relativement comparables : la vente externe représente respectivement 42 %, 55 % et 66 % des ventes, mais le secteur universitaire se distingue par la part importante de la vente par correspondance, qui permet aux presses universitaires de réaliser plus d'un tiers de leurs ventes.

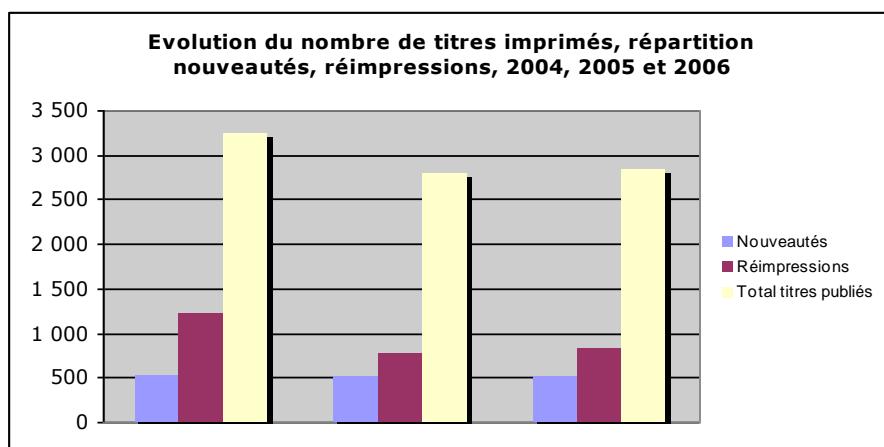
5. LES ÉDITEURS PUBLICS DE CARTES

Toujours dominants dans la production de l'édition publique, les éditeurs de cartes sont moins nombreux cette année, ce qui peut expliquer le léger infléchissement de la commercialisation de cartes. L'IFREMER, en effet, a rejoint la structure éditoriale de droit privé Quae, GIE créé en 2005 pour commercialiser les ouvrages de quatre éditeurs scientifiques publics. La Direction générale de l'énergie et des matières premières du Minéfi, ensuite, prise en compte en 2005, n'a pas adressé son bilan en 2006.

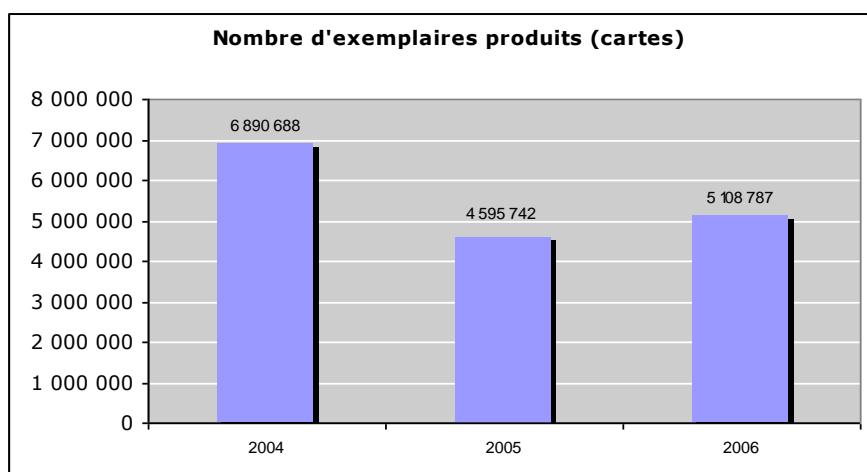
Quatre éditeurs au lieu de six entrent donc dans le périmètre de l'observation en 2006 : l'IGN, le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) et enfin le Service de l'information aéronautique (SIA). Un autre éditeur, principalement éditeur de livres, l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) déclare la publication d'un titre, comptabilisé dans le présent bilan.

✓ La production

Publiant un grand nombre de titres, 2 833 en 2006, soit une progression de 2 % par rapport à 2005, les éditeurs de cartes ont néanmoins réduit le tirage moyen (1 803 exemplaires en moyenne contre 2 048 en 2005), qu'ils peuvent adapter en fonction de la demande. En effet, 63 % des exemplaires produits proviennent du fonds et sont donc des réimpressions qui répondent à une demande du marché que les éditeurs ont l'avantage de connaître.

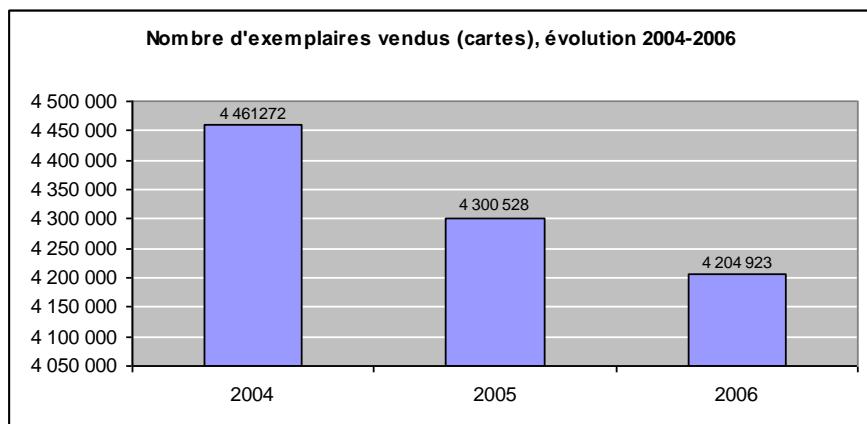


La production en nombre d'exemplaires, de 5,1 millions d'exemplaires, a légèrement progressé en 2006 : + 11 % mais a baissé depuis 2004 (- 25 %).

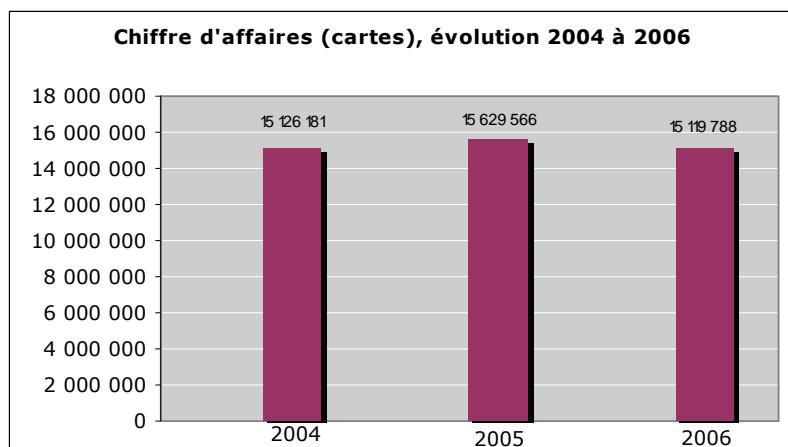


✓ La commercialisation

La commercialisation des titres produits par les éditeurs de cartes se caractérise par un très fort ratio entre la production et la vente : les éditeurs publics de cartes vendent 93 % des exemplaires qu'ils produisent. Néanmoins, les éditeurs de cartes ont vendu moins d'exemplaires qu'en 2005 (-2 %).



Le chiffre d'affaires marque également un léger recul (-3 %). Le développement et la démocratisation de nouvelles technologies en lien avec la topographie, en particulier le GPS, peuvent expliquer ce léger infléchissement des ventes.



6. LES ÉDITEURS INSTITUTIONNELS

Désignés comme éditeurs institutionnels par la circulaire du 20 mars 1998, huit éditeurs publics sont expressément désignés comme ayant vocation à éditer les publications des services de l'État (« EI » dans le tableau des éditeurs répondants, en annexe page 32).

Par leur histoire et leurs missions, renforcées par ladite circulaire, ces éditeurs publics, dans des secteurs éditoriaux différents, pèsent d'un poids prépondérant sur le secteur de l'édition publique. En 2006, les données chiffrées communiquées par sept d'entre eux confirment leur caractère prédominant en termes de production et de commercialisation.

Dans le secteur des cartes, l'Institut géographique national (IGN) produit la quasi-totalité des titres et des exemplaires, réalise la quasi-totalité des ventes et occupe une position dominante

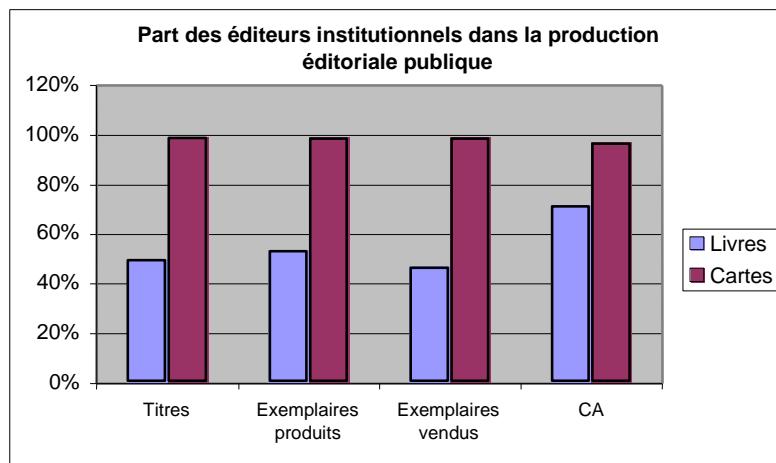
au sein de l'édition publique, tout comme au sein de l'édition française, en termes de production.

Dans le secteur des livres, les éditeurs d'art, avec la Réunion des musées nationaux et les éditions du Patrimoine du Centre des monuments nationaux, produisent 60 % des titres et génèrent 75 % du chiffre d'affaires du secteur.

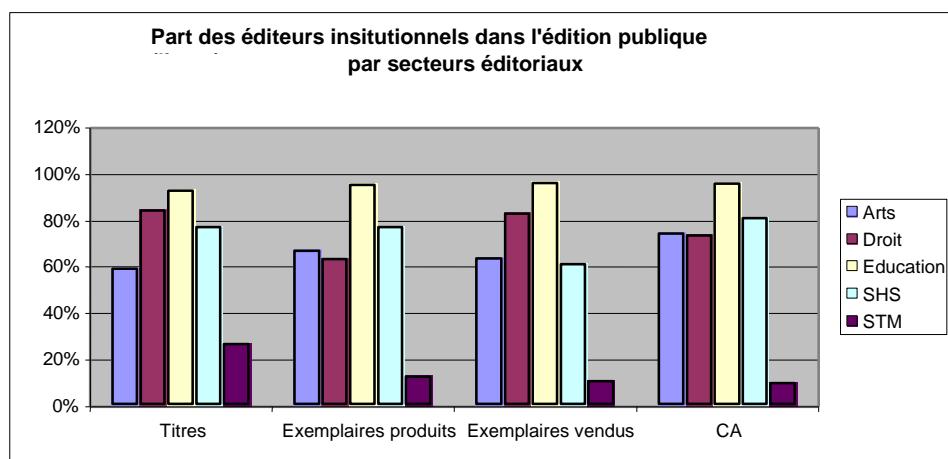
Dans le secteur du droit, la Direction des Journaux officiels produit 85 % des titres et génère 75 % du chiffre d'affaires du secteur.

Dans le secteur de l'éducation, le CNDP et le réseau des 28 CRDP qui ont répondu à l'enquête génèrent 90 % des titres, 67 % des exemplaires vendus et 67 % du chiffre d'affaires du secteur. Il faut souligner cependant qu'ils sont quasiment les seuls à se positionner sur ce secteur particulier de la production d'ouvrages à destination des enseignants.

Enfin, dans le secteur des sciences humaines, la Documentation française, qui non seulement publie mais diffuse un certain nombre d'ouvrages dans les domaines des SHS émanant de différents services de l'État, produit 78 % des titres et génère 82 % du chiffre d'affaires dans ce secteur.



Chacun dans leur secteur éditorial propre, les éditeurs institutionnels concentrent ainsi plus des trois-quarts de la production et de la commercialisation des ouvrages de l'édition publique. Cette position dominante explique en partie la stabilité de la part de l'édition publique dans l'édition française depuis le rapport Grohens dont les conclusions ont été établies à partir de données chiffrées de l'année 1995.



7. LES ÉDITEURS UNIVERSITAIRES

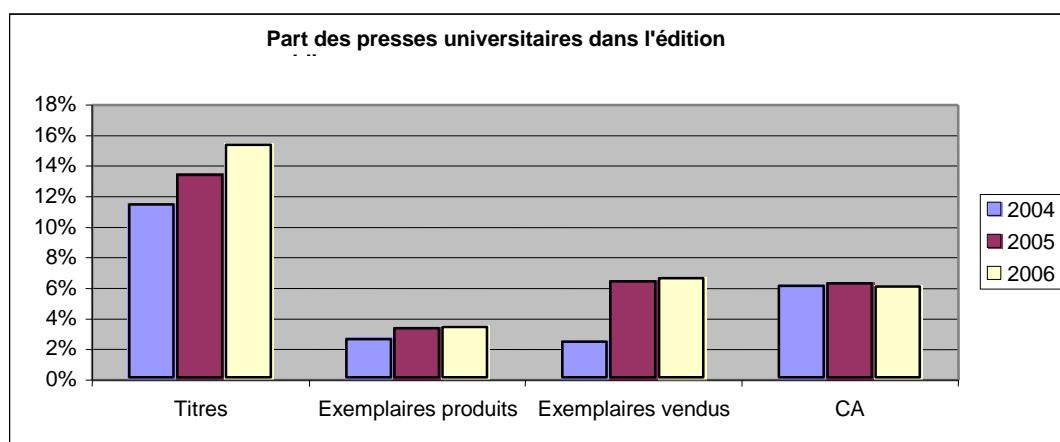
En 2006, le panel des éditeurs universitaires s'est élargi et offre, avec vingt-sept éditeurs, un panorama représentatif de l'édition universitaire française, constituée au total d'une quarantaine de structures, dotées de statuts juridiques différents. Sans doute celui d'établissement public à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) est-il le plus fréquent même si certains éditeurs universitaires sont directement rattachés au service commun de documentation de leur université, ou si d'autres peuvent avoir un statut associatif.

De tailles économiques très diverses, les presses universitaires ont pour mission de valoriser et de diffuser les travaux de recherche menés dans l'établissement dont elles dépendent. Employant au total 71 équivalents temps plein dédiés à l'édition de livres, elles publient dans des domaines divers, avec une très nette dominante de SHS dans leur catalogue. En outre, les presses universitaires à caractère purement scientifique publient plutôt sous la forme de revues, un support qui n'entre pas dans le périmètre de la médiation.

✓ Variété des titres, faiblesse des tirages

La production des presses universitaires se caractérise par la publication d'un nombre relativement élevé de titres, assortie de faibles tirages : le tirage est de 479 exemplaires par titres, tandis que le tirage médian est légèrement inférieur encore : 456 exemplaires par titres.

Parmi les éditeurs, la production de titres et d'exemplaires se répartit de façon relativement équilibrée, à l'exception de trois éditeurs qui concentrent 37 % de la production et 33% du chiffre d'affaires du secteur universitaire : les presses universitaires de Rennes (21 % de la production pour 24 % du chiffre d'affaires), les Presses de l'École des Mines (9 % de la production pour 3 % du chiffre d'affaires) et les Presses de l'Université Paris-Sorbonne (7 % de la production, 12 % des exemplaires vendus et 6 % du chiffre d'affaires).



Plusieurs phénomènes caractérisent actuellement les presses universitaires.

✓ Une demande de rentabilité accrue

Le statut de SAIC (services des activités industrielles et commerciales) conféré par la loi du 12 juillet 1999 a permis à nombre de services éditoriaux d'universités d'acquérir un statut relativement autonome au sein du système administratif de l'université et les a dégagés de certaines contraintes budgétaires dans le déploiement de l'aspect commercial que requiert leur activité éditoriale. Paradoxalement, ce nouveau statut, en entérinant le caractère commercial

de leur activité, les constraint, de plus en plus, à devoir justifier de la rentabilité de celle-ci. Or tous soulignent la particularité de leurs publications, qui le plus souvent n'intéressent pas les éditeurs privés du fait de leur faible rentabilité commerciale. L'injonction de rentabilité devrait donc être modérée par le caractère des publications très pointues et le plus souvent à vente lente.

À l'inverse, certains éditeurs de presses universitaires tendent à se considérer comme les bénéficiaires indirects de la crise de l'édition en sciences humaines qui aurait conduit les grandes maisons d'édition à délaisser, depuis quelques années, ce secteur considéré comme peu rentable. Spécialisés dans l'édition dite de niche d'ouvrages au contenu exigeant, ces éditeurs déclarent, en investissant un secteur moins prisé des maisons d'édition généralistes, trouver leur public.

Les presses universitaires sont majoritairement regroupées dans un réseau de diffusion conçu et adapté à la spécificité de leur catalogue, l'AFPUD (association française des presses universitaires), qu'elles ont contribué à faire évoluer selon leurs intérêts, et dont elles soulignent la qualité.

✓ **La question de la mise à disposition des contenus et de la protection des œuvres**

Les presses universitaires, dont l'un des segments est constitué par les publications dites scientifiques, sont, avec les éditeurs de STM, progressivement confrontées au mouvement de libre mise à disposition des contenus. Marqué par les déclarations de la communauté scientifique au cours des congrès de Budapest (2002) et Berlin (2003), le mouvement dit d'*open access* qui vise à la libre et gratuite circulation des données relatives à la recherche – et plus largement des œuvres de l'esprit – en favorisant à l'échelle mondiale la diffusion de l'information, concerne en premier lieu les revues, qui n'entrent pas dans le périmètre de la médiation.

Néanmoins, il semble que le modèle de diffusion des revues soit progressivement élargi aux livres dès lors que la première publication de l'ouvrage date d'une, deux ou trois années – le seuil diffère selon les éditeurs – et que sa commercialisation n'est plus satisfaisante. Quinze éditeurs sur les vingt-sept répondants indiquent une activité d'édition en ligne : mise à disposition d'articles, d'extraits d'ouvrages et d'archives ouvertes, à titre gratuit dans la plupart des cas.

Le modèle économique des presses universitaires dont l'existence repose sur des missions de valorisation et de diffusion de la recherche est, à court terme, fragilisé par ce vaste mouvement d'*open access* qui pose par ailleurs, à l'échelon européen et dans un contexte de mondialisation de la recherche et des technologies, la question de la protection des œuvres et des droits d'auteur.

La Commission européenne a publié, en avril 2007, un livre vert sur l'espace européen de la recherche, une initiative qui vise à lancer un débat institutionnel et public afin de faire de l'espace européen de la recherche un élément clé. Les premières conclusions de cette consultation, attendues début 2008, permettront de nourrir les réflexions, au sein de l'édition publique, sur l'économie et les enjeux de l'édition en ligne.

II. LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS MÉTHODOLOGIQUES PRÉVUS PAR LA LOI

La circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de la République définit des instruments méthodologiques destinés à assurer la transparence des coûts. Depuis 2000, les éditeurs publics rendent compte, dans le bilan qu'ils adressent à la médiatrice, non seulement de leur politique éditoriale assortie d'éléments chiffrés relatifs à sa production et à sa commercialisation, mais également de la mise en place d'instruments méthodologiques de comptabilité analytique.

Il faut souligner que les sept éditeurs institutionnels, à l'exception de deux d'entre eux qui relèvent directement de l'administration centrale (Direction des Journaux officiels et Service hydrographique et océanographique de la Marine²), ont désormais mis en place l'ensemble de ces outils de gestion et rendent compte des bilans de leur activité au moyen de documents très fournis.

1. LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

28 éditeurs, soit près de 44 % de l'ensemble, exercent dans une structure dotée d'une comptabilité analytique et deux éditeurs mentionnent une comptabilité partielle qui concerne une partie des activités de l'établissement. 44 % des éditeurs déclarent avoir mis en place une comptabilité pour l'activité liée au livre, dont un partiellement.

Pour huit des éditeurs publics, dont des services d'administration centrale, l'activité n'est pas assujettie à la TVA. À l'exception de ceux-ci, et de 9 non-répondants, tous les éditeurs publics sont assujettis à la TVA à taux réduit de 5,5 %.

2. LA FICHE PRODUIT ET LES COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS

Élément indispensable à établir pour chaque ouvrage publié, la fiche produit demande à l'éditeur de lister l'ensemble des coûts de production qui, rapportés au tirage complet, lui permettent de déterminer le prix de revient unitaire, auquel un coefficient multiplicateur est ensuite généralement appliqué pour fixer le prix public de vente.

S'ils sont donc près de la moitié à exercer une activité d'édition dans un cadre qui leur donne les moyens d'exercer un contrôle comptable sur celle-ci, une majorité des éditeurs déclare avoir opté pour l'utilisation de la fiche produit. Onze éditeurs déclarent encore ne pas utiliser cet outil de gestion de leur activité éditoriale, et quinze ne renseignent pas ce point. Il faut noter, parmi eux, une forte proportion d'éditeurs universitaires.

Les « nouveaux » éditeurs, dont l'activité entre pour la première fois en 2006 dans le périmètre d'observation de la médiation, sont, également, souvent dotés d'outils de maîtrise comptable de leur activité ou demandeurs de conseils et d'outils de gestion de leur activité.

2. Si la remarque est vraie en 2006, le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) est devenu un établissement public administratif (EPA) de l'État placé sous la tutelle du ministère de la Défense, en vertu du décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 paru au Journal officiel du 12 mai 2007.

23 éditeurs ont recours au compte d'exploitation prévisionnel pour mettre en œuvre et gérer les moyens financiers de leur politique éditoriale, soit une progression par rapport à 2005.

3. LA VALORISATION DES DROITS D'AUTEUR ET DES CHARGES INDIRECTES

D'une manière générale, on observe que les éditeurs publics veillent de plus en plus à exercer leur activité dans un souci de maîtrise des coûts. 60 % d'entre eux mentionnent un ou plusieurs coefficients multiplicateurs – variables, pour un même éditeur, selon les formats et les collections – à l'aide duquel ils déterminent le prix de vente unitaire de chaque titre. Selon la taille économique des éditeurs, le rythme de parution et les secteurs éditoriaux, les coefficients multiplicateurs varient de 2 à 4,5. Le choix d'un coefficient multiplicateur n'est cependant pas exclusif : souvent, les éditeurs indiquent combiner plusieurs facteurs pour déterminer le prix de vente des ouvrages : coefficient multiplicateur, étude du marché, coûts de fabrication, nombre de pages...

La valorisation des charges internes est encore diversement prise en compte par les éditeurs publics dans la prévision des coûts. 62 % des éditeurs ont renseigné les questions relatives à la valorisation des droits d'auteurs et des charges.

✓ Les droits d'auteur internes

- 48 % des éditeurs ne valorisent pas les droits d'auteurs internes.
- 13 % des éditeurs valorisent les coûts au plan comptable mais ne les versent pas aux auteurs. Parmi ces éditeurs, deux d'entre eux pratiquent la coédition. C'est sans doute l'exercice de la coédition qui oblige l'éditeur, pour pouvoir les partager équitablement, à faire le détail des frais engagés, dont participent les droits d'auteurs.
- 20 % des éditeurs valorisent les droits d'auteurs au coût réel.

Quelques éditeurs déclarent une valorisation comptable et un versement extra-comptable, sous la forme d'exemplaires d'auteurs.

✓ Les droits d'auteurs externes

Un tiers des éditeurs publics valorisent, au coût réel ou forfaitaire, les droits d'auteurs externes, tandis qu'un peu plus d'un quart ne les valorisent ni ne les versent.

✓ Les droits de reproduction détenus en internes

40% des éditeurs répondent sur ce point. Parmi ceux-ci, la proportion entre les éditeurs qui valorisent les droits de reproduction détenus en interne et ceux qui ne les valorisent pas est à peu près équivalente. La valorisation selon un taux moyen est majoritaire.

✓ Autres charges indirectes

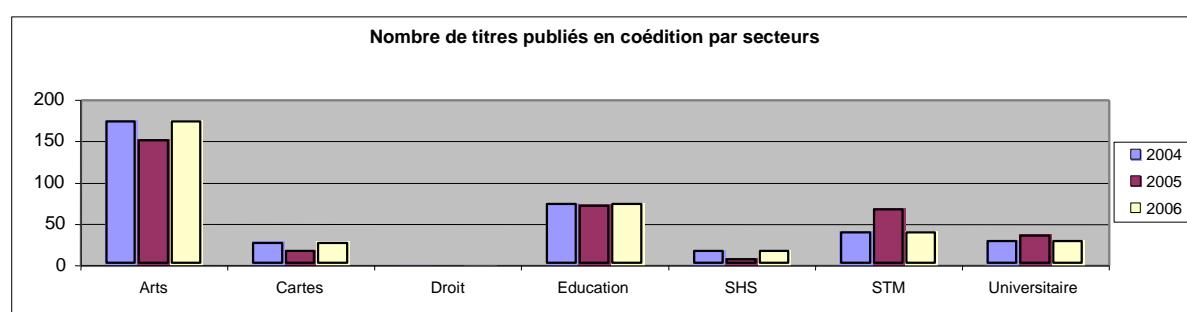
Les salaires, la promotion et les autres charges sont assez peu valorisés. Il faut souligner, sur ce point, que l'absence de réponse ne peut toutefois pas permettre de conclure à l'absence de valorisation. Souvent, en effet, ces charges ne sont pas imputées directement aux postes mais peuvent être inclus dans les frais généraux de structure.

III. LE DÉVELOPPEMENT DE LA COÉDITION

Dans le respect des règles édictées par les circulaires du 20 mars 1998 et du 9 décembre 1999, l'orientation générale de la politique éditoriale de l'État est, d'une part de privilégier un nombre limité de structures publiques ayant vocation à éditer et, d'autre part, d'encourager la coédition sous toutes ses formes, avec des éditeurs publics ou privés. Celle-ci n'est cependant pas toujours suffisamment maîtrisée par les éditeurs publics. Il était donc proposé au groupe de travail réuni par la médiatrice sur ce sujet au cours de l'année 2007, non pas de dégager une norme en matière de coédition, mais de confronter les pratiques, les enjeux et les interrogations, différents selon le statut juridique, la taille, la spécialisation des éditeurs et les ministères de tutelle.

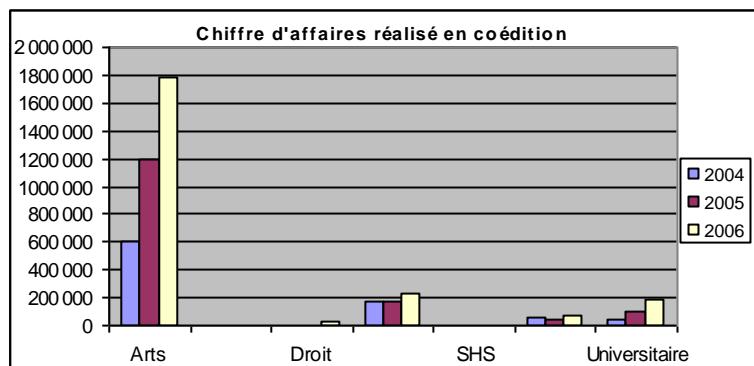
1. LES INDICATEURS CHIFFRÉS

Le nombre de titres publiés en coédition a augmenté de 24 % en 2006 par rapport au précédent bilan ; l'intégration dans le périmètre de la médiation de plusieurs éditeurs d'art explique sans doute cette augmentation. C'est dans ce secteur, en effet, que les éditeurs pratiquent le plus majoritairement la coédition, en particulier les éditeurs muséaux, dont l'aspect événementiel de certaines de leurs expositions est très attractif pour les éditeurs privés.



374 ouvrages sur les 5 656 titres publiés l'ont été en coédition, soit 7 % des titres ; ils génèrent 5 % du chiffre d'affaires des éditeurs publics. Parmi les ouvrages coédités, près de 40 % l'ont été avec un éditeur privé. Le secteur arts totalise 47 % des coéditions, et après lui c'est le secteur éducation qui réalise le plus de coéditions en nombre de titres (20 %). Pour le secteur arts, la coédition, pratiquée par 9 éditeurs, génère 10 % du chiffre d'affaires du secteur³.

3. Le chiffre d'affaires n'a été communiqué que par quatre éditeurs seulement, il est donc sans doute supérieur à cette proportion mais il ne peut être déterminé plus précisément.



Comme cela a été rappelé à propos des circuits de commercialisation des éditeurs publics, la diffusion demeure l'un des points faibles de l'édition publique. La coédition offre comme principal avantage pour le coéditeur public, outre le partage des coûts, la possibilité de profiter du réseau de diffusion de son coéditeur privé, élargissant ainsi ou spécialisant davantage la diffusion de ses ouvrages.

2. LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COÉDITION

Si la diversité des éditeurs publics, en termes de catalogue, de taille et de spécialisation ne permet pas de dresser de profils de coédition, certaines tendances sont perceptibles :

- Les éditeurs d'art qui ont une production annuelle régulière et importante pratiquent couramment, voire systématiquement pour certains comme le Louvre ou le musée du Quai Branly, la coédition, soit pour l'ensemble de leurs publications, soit pour des catalogues d'expositions événementielles qui sont souvent l'occasion de coéditions avec des éditeurs privés, nationaux ou étrangers.
- Certains éditeurs scientifiques et techniques coéditent, le plus souvent sous forme de préachat. Pour les éditeurs scientifiques, la coédition peut permettre de sous-traiter au coéditeur la fabrication éditoriale, qui, souvent, ne relève pas des compétences premières de l'établissement, et de réduire ainsi les coûts de fabrication.
- Si les éditeurs universitaires ont encore peu utilisé la possibilité de la coédition, tous soulignent leur volonté de développer cette pratique, qui leur offrirait l'avantage manifeste d'un réseau de diffusion élargi.
- La coédition peut également être corrélée à certaines collections, le coéditeur apportant, dans ce cas, une plus-value par sa spécialisation (collection particulière, format poche...).

✓ Coédition et statut de l'éditeur (public ou privé)

Pour les éditeurs publics, coéditer un ouvrage avec un autre éditeur public ou avec un éditeur privé ne présente pas, en principe, de grande différence dans la relation commerciale. Le plus souvent, les contrats de coédition relèvent de la coproduction : partage des recettes selon la valorisation des apports de chacun. Dans cet accord, les partenaires publics ou partenaires privés ne sont pas traités différemment. En revanche, plusieurs éditeurs pointent la tendance croissante de certains éditeurs privés à vouloir faire financer par l'éditeur public la production de l'ouvrage avant que celui-ci ne soit mis en vente – une façon de considérer l'éditeur public comme un « fonds de garantie » dans la démarche d'édition.

Dans la relation qu'engage la coédition, un éditeur scientifique souligne qu'il y a souvent un coéditeur à titre principal – celui qui se trouve à l'initiative de la coédition, dont l'ouvrage intègre l'une des collections, ou qui en assurera la diffusion... – et un éditeur secondaire.

✓ **Le préachat**

La plupart des éditeurs publics pratiquent plus volontiers le préachat plutôt que toute autre forme de coproduction, pour la simplicité de la transaction commerciale qui peut se résumer à l'émission – ou le règlement – d'une facture. Cette forme de coédition n'empêche pas de négocier les engagements mutuels sur la base d'un budget prévisionnel. Les éditeurs publics rompus à cette pratique le recommandent même vivement.

Selon les cas, soit l'éditeur public est le pré-acheteur et destine les ouvrages qu'il acquiert à la revente, soit les ouvrages de l'éditeur public sont préachetés. Le taux d'acquisition des ouvrages préachetés varie selon les éditeurs et leur réseau de diffusion et peut atteindre 50 % du PPHT lorsque l'éditeur bénéficie de son propre réseau de vente.

Dans le cas de coéditions avec des collectivités territoriales sous forme de préachat, plusieurs éditeurs soulignent la contradiction et la contrainte de devoir répondre, bien que sollicités par les collectivités elles-mêmes, selon les procédures de marché public.

La coédition étant, le plus souvent, motivée par l'extension de leur capacité de diffusion, les éditeurs publics tendent à préacheter les ouvrages lorsqu'ils peuvent les commercialiser dans leur propre réseau de vente (boutique du musée, vente par correspondance...) et confier la diffusion nationale au coéditeur.

✓ **La coproduction**

Certains éditeurs préfèrent au préachat une forme de coédition plus engagée dans le partage de la production éditoriale. Ainsi, dans le cas de la coproduction, les apports mutuels de chaque éditeur (droits d'auteur – reversés ou non ensuite –, droits iconographiques, éditorial et fabrication) sont valorisés puis partagés entre les coéditeurs.

Le choix entre préachat ou véritable coproduction s'explique également par le volume du tirage : en cas de faible tirage (jusque à 1 200 exemplaires), l'éditeur peut préférer le préachat, tandis que lorsque le tirage est plus important, l'éditeur opte plutôt pour une coproduction.

✓ **Le co-marquage**

Des éditeurs d'institutions prestigieuses (musées ou établissements scientifiques) sont parfois sollicités pour du co-marquage – demande d'apposition de leur marque sur la couverture contre rémunération –, qui fonctionne comme un label pour le coéditeur privé. Au-delà de la validation de la rigueur scientifique du contenu de l'ouvrage, les éditeurs veillent au maintien d'une cohérence avec leurs collections et leur catalogue.

✓ **La difficile valorisation de l'apport de l'éditeur public**

La question de la valorisation des apports de chaque partie reste un point d'achoppement : plusieurs éditeurs soulignent la difficulté qu'ils ont à valoriser, auprès des coéditeurs privés leur apport en termes de contenu éditorial, de droits d'auteur ou d'iconographie. Ainsi la capacité d'expertise des éditions à caractère scientifique, par exemple, reste-t-elle difficile à valoriser auprès de l'éditeur privé.

Dans d'autres cas, paradoxalement, les éditeurs privés sont propriétaires d'une iconothèque qu'ils indiquent ne pas valoriser, et s'étonnent de l'obligation faite aux éditeurs publics de valoriser leur apport iconographique, dans le respect des principes énoncés par la circulaire du 14 février 1994 relative à la diffusion des données publiques et rappelés dans la circulaire du 20 mars 1998.

Les coûts de structure, enfin, ne sont pas toujours calculés sur le même mode entre éditeurs privés et publics (soit calculés en coûts directs, soit compris dans les charges, soit pris dans la marge), ce qui suscite parfois des difficultés dans l'évaluation de l'apport respectif des coéditeurs.

En conclusion, il faut souligner la différence des pratiques selon le statut juridique de l'éditeur, le secteur éditorial dans lequel il publie et le caractère des publications coéditées (caractère commercial ou scientifique), mais la volonté réaffirmée par les éditeurs publics de développer la coédition, dans des modalités différentes selon les compétences des services éditoriaux.

IV. LES ENJEUX DE L'ÉDITION PUBLIQUE

1. UNE ACTIVITÉ MISE EN ŒUVRE AVEC DES MODES OPÉRATOIRES DIFFÉRENTS DICTÉS PAR LES STATUTS DES ÉTABLISSEMENTS

Les activités d'édition des éditeurs publics relevant de la circulaire du 20 mars 1998 s'inscrivent dans un cadre juridique hérité, parfois, d'une histoire administrative ; tout en reconnaissant la légitimité de leur mission d'édition, celui-ci ne leur permet pas de la déployer avec la même latitude que dans un cadre privé (SARL, GIE..) .

Ainsi 53 % des éditeurs d'art publient 33 % des titres en 2006 sont-ils des établissements publics à caractère administratif. Ce statut peut présenter des contraintes dans la production et la commercialisation des ouvrages, lorsque l'établissement n'a pas pour vocation principale l'activité éditoriale mais que celle-ci est destinée à valoriser son activité première. Ce statut constraint en particulier les établissements à effectuer leurs achats selon les règles de la commande publique. Si les procédures de marché public garantissent les conditions de respect de la libre concurrence, les éditeurs regrettent parfois leur caractère contraignant lorsqu'elles s'appliquent à des activités commerciales marginales en termes de chiffre d'affaires, ou bien lorsqu'elles engagent, comme c'est le cas dans une coédition, un partenaire privé qu'elles souhaitent librement choisir, par affinité de catalogue par exemple.

D'autres établissements, pourtant dotés d'un statut légitimant leur activité commerciale (EPIC), mentionnent leur difficulté à vendre, en ligne, des ouvrages de leur catalogue, cette possibilité leur étant refusée par leur contrôleur financier.

2. LA PLACE DE L'ÉDITION EN LIGNE

Observée pour la première fois en 2006 dans le cadre de la médiation, l'activité de diffusion en ligne des éditeurs publics s'inscrit dans un mouvement actuel de révolution des technologies numériques qui favorise la diffusion des données par Internet.

29 % des éditeurs ont communiqué des données chiffrées sur les pratiques de mise en ligne et de téléchargement. Mettant à disposition des extraits d'ouvrages, des actes de colloque, des thèses et des articles, la pratique d'édition en ligne concerne essentiellement des éditeurs à caractère scientifique et technique (ADEME, BRGM, SHOM), des éditeurs universitaires (20 % d'entre eux), des établissements publant des ouvrages et revues à caractère scientifique

(Muséum national d'histoire naturelle), et deux éditeurs institutionnels : le CNDP et la Documentation française, pour qui l'activité de mise en ligne des rapports publics est considérable.

Le produit des téléchargements payants est relativement insignifiant pour l'ensemble des éditeurs publics, même s'il représente toutefois 15 % du chiffre d'affaires total pour l'un d'entre eux.

3. LA CONCILIATION ENTRE LES PRESCRIPTIONS DES CIRCULAIRES RELATIVES À L'ÉDITION PUBLIQUE ET LA RECHERCHE D'ÉQUILIBRE FINANCIER

En 2006, une vague d'audits des politiques publiques a concerné plusieurs éditeurs institutionnels, en particulier la Documentation française, le Centre national de la Documentation pédagogique, et la Direction des Journaux officiels. Si la mission d'information administrative et pédagogique des éditeurs ne paraît pas directement remise en cause, le critère de performance qui leur est souvent opposé, en conformité avec la mise en œuvre de la LOLF, peut parfois entrer en contradiction avec leurs missions de service public.

En tout état de cause, une plus grande coopération des différents rédacteurs des audits avec la médiatrice de l'édition publique ne peut qu'être souhaitée, pour, d'une part profiter de sa connaissance des éditeurs publics, et, d'autre part, conduire une réflexion cohérente au regard des différents objectifs de l'Etat en matière de production éditoriale.

Par ailleurs, plusieurs éditeurs soulignent l'équilibre précaire dans lequel les maintient le respect des prescriptions des circulaires du 20 mars 1998 et du 19 décembre 1999 et la nature de leurs publications d'autre part. Ainsi nombre d'éditeurs universitaires et de publications à caractère scientifique soulignent-ils la difficulté croissante qu'ils ont à justifier, auprès de leur tutelle, de la légitimité de ces publications au regard de leur faible rentabilité.

Au-delà des éditeurs institutionnels, dont la légitimité à publier n'est *a priori* pas contestée, l'activité de valorisation, lorsqu'elle ne s'assortit pas de résultats commerciaux, tend de plus en plus à être remise en cause, au profit d'une diffusion dématérialisée sur Internet, qui présente l'avantage d'assurer une diffusion à l'échelle mondiale – sans toutefois que l'effectivité de cette potentielle diffusion soit aujourd'hui réellement mesurée.

Plusieurs éditeurs, tous secteurs confondus, indiquent mettre en ligne, le plus souvent gratuitement, le contenu d'ouvrages dont la commercialisation n'est plus satisfaisante, offrant ainsi une seconde vie, hors du circuit marchand, aux œuvres de l'esprit. Sans s'assortir de bénéfices commerciaux directs, cette pratique contribue manifestement à un bénéfice d'image pour la structure éditoriale.

Les éditeurs publics qui ont participé aux réunions du groupe de travail sur la coédition ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté de conduire une réflexion commune sur l'édition en ligne. Celle-ci, en effet, bouleverse les modèles économiques de l'édition actuelle, plus particulièrement pour certains secteurs comme les SHS ou les STM, et soulève également des questions en termes de protection des œuvres.

La médiatrice propose donc de conduire, en 2008, un nouveau groupe de travail sur la diffusion des données et des œuvres et sur la question de la protection de leurs droits.

V. LES PRÉOCCUPATIONS DES ÉDITEURS PRIVÉS

1. Les saisines de la médiatrice en 2006 : Appel du livre

En 2006, la médiatrice n'a été saisie que d'une affaire émanant non d'un éditeur mais d'une société de vente de livres.

Suite à une vérification de sa comptabilité par les services fiscaux, cette société a appelé l'attention de la médiatrice sur la diversité des taux de TVA appliqués par les éditeurs publics sur les ouvrages et documents qu'ils produisent ; il a aussi souhaité connaître le taux d'imposition que les libraires doivent appliquer lors de la vente de ces mêmes ouvrages.

La TVA étant un élément du prix des ouvrages, les raisons et le bien fondé de la disparité de pratiques soulignées ont été approfondies en liaison avec la direction du livre et de la lecture du ministère de la culture.

La réponse communiquée en juin 2006 a rappelé le principe général selon lequel le fait que les biens aient été acquis sans TVA auprès d'un organisme non assujetti ne justifie pas une exonération lors de la revente. La question posée étant susceptible d'intéresser d'autres sociétés de ventes de livres, une note reprenant l'ensemble des règles applicables aux ventes de publications éditées par des organismes non assujettis à la TVA a été adressée par le ministère de la culture au Syndicat de la librairie française.

*

* * *

Ce n'est qu'à partir de l'année 2007 que les relations entre les éditeurs privés et le médiateur se sont renforcées. Le Syndicat national de l'édition (SNE), tant par l'intermédiaire de son président et de sa secrétaire générale que dans le cadre des différents groupes sectoriels, a joué un rôle majeur dans la densification de ces échanges. Le rapport de l'an prochain en rendra compte en présentant notamment la teneur des saisines émanant du SNE comme celui-ci le souhaite.

ANNEXE I : L'ÉDITION PUBLIQUE EN 2006, LES PRINCIPAUX CHIFFRES

- **63 ÉDITEURS PUBLICS**
 - 57 éditeurs de livres
 - 5 éditeurs de cartes et de livres
 - 1 éditeur de cartes
- **5 670 TITRES**
 - 2 837 livres
 - 2 833 cartes
- **11 MILLIONS D'EXEMPLAIRES PRODUITS**
 - 5,9 millions (livres)
 - 5,1 millions (cartes)
- **TIRAGE MOYEN**
 - 2 096 (livres)
 - 1 803 (cartes)
- **7,9 MILLIONS D'EXEMPLAIRES VENDUS**
 - 3,7 millions (livres)
 - 4,2 millions (cartes)
- **CHIFFRE D'AFFAIRES : 52,4 MILLIONS D'EUROS**
 - 37,3 M€ (livres)
 - 15,1 M€ (cartes)
- **L'ÉDITION PUBLIQUE REPRÉSENTE :**
 - 8 % des titres publiés par l'édition française
 - 2 % des exemplaires produits
 - 2 % des exemplaires vendus
 - 2 % du chiffre d'affaires réalisé

ANNEXE II : LISTE DES ÉDITEURS PUBLICS 2006

	<i>Organisme</i>	<i>Statut</i>	<i>Ministère(s) de tutelle</i>	<i>Secteur</i>
1.	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	EPIC	Environnement, Recherche, Industrie	STM
2.	Arte France	SA	Culture	SHS
3.	Bibliothèque nationale de France (BNF)	EPA	Culture	Art
4.	Bibliothèque publique d'information (BPI)	EPA	Culture	SHS
5.	Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	EPIC	Environnement, Recherche, Industrie	STM-Cartes
6.	Centre des monuments nationaux, MONUM	EPA-EI	Culture	Art
7.	Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC)-GP	EPA	Culture	Art
8.	Centre national de la danse (CND)	EPIC	Culture	Art
9.	Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) – Scéren	EPA-EI	Éducation	Éducation
10.	Centre national d'enseignement à distance (CNED)	EPA	Éducation, enseignement supérieur, recherche	Éducation
11.	Centre scientifique et technique du Bâtiment (CSTB)	EPIC	Logement et ville	STM
12.	Cité de la musique	EPIC	Culture	Art
13.	Cité des sciences et de l'industrie	EPIC	Culture, Recherche	STM
14.	Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS)	AC	Éducation, Recherche	SHS
15.	Cultures France	ADSP ⁴	Affaires étrangères	Arts
16.	Direction de la Documentation française	AC-EI	Premier Ministre	SHS
17.	Direction des Journaux officiels (DJO)	AC-EI	Premier Ministre	Droit
18.	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	EPSCP	Éducation	Universitaire
19.	École nationale supérieure d'architecture de Paris – La Villette (ENSAPLV)	EPA	Culture	Universitaire
20.	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)	EPSCP	Éducation	Universitaire
21.	École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)	EPA	Culture	Art

4. Association avec délégation de service public

	<i>Organisme</i>	<i>Statut</i>	<i>Ministère(s) de tutelle</i>	<i>Secteur</i>
22.	École normale supérieure – Lettres et sciences humaines	EPSCP	Éducation	Universitaire
23.	École normale supérieure – Presses de la Rue d'Ulm	EPSCP	Éducation	Universitaire
24.	Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble (ELLUG)	EPSCP	Éducation	Universitaire
25.	Éducagri	EPSCP	Agriculture	Universitaire
26.	Institut géographique national (IGN)	EPA-EI	Transports, Aménagement du territoire, Tourisme, Mer	Cartes
27.	Institut national d'études démographiques (INED)	EPST	Recherche, Emploi et solidarité	SHS
28.	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)	EPA	Santé, Jeunesse et sports	Éducation
29.	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)	EPA	Santé, Jeunesse et sports	SHS
30.	Institut national de recherche pédagogique (INRP)	EPA	Éducation	Éducation
31.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	AC	Finances	Droit
32.	Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP)	EPA	Santé, Jeunesse et sports	STM
33.	Institut de recherche pour le développement (IRD)	EPST	Coopération, Recherche	STM
34.	Météo France	EPA	Transports	STM
35.	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	AC	Finances	Droit
36.	Musée du Louvre	EPA	Culture	Art
37.	Musée de la Marine	EPA	Défense	Art
38.	Musée du Quai Branly	EPA	Recherche, Culture	Art
39.	Musée Rodin	EPA	Culture	Art
40.	Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	EPSCP	Éducation	STM
41.	Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	EPA	Éducation, Enseignement supérieur	SHS
42.	Presses universitaire d'Artois	EPSCP	Éducation	Universitaire
43.	Presses universitaires de Bordeaux	EPSCP	Éducation	Universitaire
44.	Presses universitaires de Clermont-Ferrand II (<i>Blaise-Pascal</i>)	EPSCP	Éducation	Universitaire
45.	Presses universitaires de Caen	EPSCP	Éducation	Universitaire

	<i>Organisme</i>	<i>Statut</i>	<i>Ministère(s) de tutelle</i>	<i>Secteur</i>
46.	Presses universitaires de Dijon (EUD)	EPSCP	Éducation	Universitaire
47.	Presses universitaires de l'École des Mines	EPSCP	Éducation	Universitaire
48.	Presses universitaires de Franche-Comté	EPSCP	Éducation	Universitaire
49.	Presses universitaires de Limoges	EPSCP	Éducation	Universitaire
50.	Presses universitaires de Lyon	EPSCP	Éducation	Universitaire
51.	Presses universitaires de Nancy	EPSCP	Éducation	Universitaire
52.	Presses de l'Université Paris-Sorbonne (PUPS)	EPSCP	Éducation	Universitaire
53.	Presses universitaires de Pau	EPSCP	Éducation	Universitaire
54.	Presses universitaires de Perpignan	EPSCP	Éducation	Universitaire
55.	Presses universitaires de Provence	EPSCP	Éducation	Universitaire
56.	Presses universitaires de Rennes	EPSCP	Éducation	Universitaire
57.	Presses universitaires de Reims	EPSCP	Éducation	Universitaire
58.	Presses universitaires de Rouen – Le Havre	EPSCP	Éducation	Universitaire
59.	Presses universitaires de Saint-Étienne	EPSCP	Éducation	Universitaire
60.	Presses universitaires du Septentrion	EPSCP	Éducation	Universitaire
61.	Presses universitaire de Toulouse (<i>Mirail</i>)	EPSCP	Éducation	Universitaire
62.	Réunion des musées nationaux (RMN)	EPIC-EI	Culture	Art
63.	Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)	AC-EI ⁵	Défense	STM-Cartes
64.	Service de l'information aéronautique (SIA)	AC	Transports	STM-Cartes

5. À noter que le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) est devenu un établissement public administratif (EPA) de l'État placé sous la tutelle du ministère de la Défense, en vertu du décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 paru au Journal officiel du 12 mai 2007.

ANNEXE III : BILAN PAR ÉTABLISSEMENT, DOCUMENT FORMALISÉ 2006

BILAN DE L'ACTIVITÉ EDITORIALE - ANNEE 2006

Application de la circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique

1. Carte d'identité de l'administration ou de l'établissement concerné

Nom

Adresse

Nom du responsable de la structure

Nom du responsable des éditions

Téléphone - Télécopie

Adresse électronique

Référence J.O. des statuts

2. Politique éditoriale

→ *Dans une note séparée, expliciter la politique suivie (si elle diffère de celle menée en 2005 ou si vous remplissez ce bilan pour la première fois) concernant :*

- les choix éditoriaux ;
- la fixation des prix ;
- la mise en place d'une comptabilité analytique ;
- et la diffusion des publications.

→ *Dans tous les cas, renseigner de la façon la plus détaillée possible, les rubriques suivantes :*

- politique éditoriale en matière de mise en ligne des documents ;
- nature des documents mis en ligne ;
- nombre de pages lues, nombre de visiteurs...
- politique de diffusion, mode de référencement ;
- mode de fixation des prix pour le téléchargement.

Niveau de la décision éditoriale

Structure éditoriale : nombre d'emplois liés à ...

l'édition de livres

l'édition de tous les produits (livre, revue...)

l'ensemble de la chaîne éditoriale (édition, diffusion, transport...)

Principaux domaines éditoriaux

Principales collections

(avec domaine couvert)

Liste des éditeurs privés ou publics
publant également sur ces domaines

Liste des coéditeurs privés ou publics, français
ou étrangers (ces trois dernières années)

3. Bilan de l'activité éditoriale

3.1 Activité éditoriale : bilan synthétique

Nombre total de titres disponibles au catalogue

--

Nombre de titres publiés par année⁽¹⁾

	2004	2005	2006

(A + E)

Nombre total d'exemplaires produits

(B + F)

Nombre total d'exemplaires vendus

(C + G)

Chiffre d'affaires total "livres" (en €)

(D + H)

(hors cessions de droits et téléchargements)

Autres revenus

Produit des cessions de droits

	2004	2005	2006

Produit des téléchargements sur site (en €)

3.2 Activité éditoriale : bilan détaillé, livres seuls (coéditions incluses)

Titres publiés en ...⁽¹⁾

Nombre total

	2004	2005	2006

(A = a1+a2)

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

(a1)

Dont réimpressions⁽⁴⁾

(a2)

Total des exemplaires produits en ...⁽²⁾

Nombre total

	2004	2005	2006

(B = b1+b2)

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

(b1)

Dont réimpressions⁽⁴⁾

(b2)

Total des exemplaires vendus en ...

Nombre total

	2004	2005	2006

(C = c1+c2)

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

(c1)

Dont ouvrages du fond (+ d'un an), stock et réimpression

(c2)

Chiffre d'affaires total

Chiffre d'affaires "livres" total

	2004	2005	2006

(D = d1+d2)

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

(d1)

Dont ouvrages du fond (+ d'un an), stock et réimpression

(d2)

3.3 Activité éditoriale : bilan détaillé, cartes seules (coéditions incluses)

Titres publiés en ...⁽¹⁾

Nombre total

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

Dont réimpressions⁽⁴⁾

	2004	2005	2006

(E = e1+e2)

(e1)

(e2)

Total des exemplaires produits en ...⁽²⁾

Nombre total

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

Dont réimpressions⁽⁴⁾

	2004	2005	2006

(F = f1+f2)

(f1)

(f2)

Total des exemplaires vendus en ...

Nombre total

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

Dont ouvrages du fond (+ d'un an), stock et réimpression

	2004	2005	2006

(G = g1+g2)

(g1)

(g2)

Chiffre d'affaires total

Chiffre d'affaires total "cartes"

Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾

Dont ouvrages du fond (+ d'un an), stock et réimpression

	2004	2005	2006

(H = h1+h2)

(h1)

(h2)

⁽¹⁾ *Titres publiés* : un titre (nouveauté, nouvelle édition ou réimpression) tiré plusieurs fois dans l'année ne compte que pour un seul titre.

⁽²⁾ *Les exemplaires produits* au titre des nouveautés et des nouvelles éditions comprennent le tirage initial et les retraits éventuels de l'année.

⁽³⁾ *Est nouveauté* en année N, le titre qui n'a jamais été publié avant N

Est nouvelle édition une édition transformée d'un titre déjà publié

⁽⁴⁾ *Est réimpression* un nouveau tirage en l'état

3.4 Activité en coédition seule (livres et cartes)

Nombre de titres publiés⁽¹⁾ en coédition	2004	2005	2006	
Nombre total				$(I = I1 + I2)$
<i>Dont coéditions avec un éditeur privé</i>				
<i>Dont nouveautés et nouvelles éditions⁽³⁾</i>				(II)
<i>Dont réimpressions</i>				$(I2)$
 Quote-part d'exemplaires produits^{(2)*}	2004	2005	2006	
Nombre total				$(J = J1 + J2)$
<i>Dont nouveautés et nouvelles éditions</i>				$(J1)$
<i>Dont réimpressions</i>				$(J2)$
 Quote-part d'exemplaires vendus	2004	2005	2006	
Nombre total				$(K = K1 + K2)$
<i>Dont nouveautés et nouvelles éditions</i>				$(K1)$
<i>Dont ouvrages du fond (+ d'un an), stock et réimpression</i>				$(K2)$
 Quote-part de chiffre d'affaires réalisé	2004	2005	2006	
Quote-part totale				$(L = L1 + L2)$
<i>Dont nouveautés et nouvelles éditions</i>				$(L1)$
<i>Dont ouvrages du fond (+ d'un an), stock et réimpression</i>				$(L2)$

* Nombre d'ouvrages attribués à l'établissement, dans le cadre du contrat de coédition. En cas de répartition différente du compte à demi, indiquez la quote-part moyenne sur l'ensemble des coéditions.



Joindre, le cas échéant, un tableau (Titre, nom du coéditeur) récapitulatif des coéditions publiées au cours de l'année 2006 ainsi que copie / ou exemples / des contrats ou conventions de coédition.

3.5 Téléchargement

2006	Nombre de documents en ligne	Nb de documents gratuits en ligne	Nb de documents payants en ligne	Nb de documents disponibles uniquement en version dématérialisée	Nb de documents disponibles en version papier et dématérialisée
<input type="checkbox"/> articles					
<input type="checkbox"/> ouvrages					
<input type="checkbox"/> thèses					
<input type="checkbox"/> ouvrages indexés/parties d'ouvrages					
<input type="checkbox"/> actes de colloque					
<input type="checkbox"/> archives ouvertes					

Nombre de téléchargements	2004		2005		2006	
	documents payants	documents gratuits	documents payants	documents gratuits	documents payants	documents gratuits
<input type="checkbox"/> articles						
<input type="checkbox"/> ouvrages						
<input type="checkbox"/> thèses						
<input type="checkbox"/> ouvrages indexés/parties d'ouvrages						
<input type="checkbox"/> actes de colloque						
<input type="checkbox"/> archives ouvertes						

Produit des téléchargements	2004		2005		2006	
	CA documents payants					
<input type="checkbox"/> articles						
<input type="checkbox"/> ouvrages						
<input type="checkbox"/> thèses						
<input type="checkbox"/> ouvrages indexés/parties d'ouvrages						
<input type="checkbox"/> actes de colloque						
<input type="checkbox"/> archives ouvertes						
CA TOTAL téléchargements						

Coefficient multiplicateur moyen des documents téléchargeables payants

* (prix de vente / coût de revient)

Rapport prix de vente d'un ouvrage acheté / prix de vente d'un ouvrage téléchargé*

* si un ouvrage publié en version papier coûte 20 euros et que sa version téléchargeable coûte 7,5 euros, le rapport sera de 2,6

** au besoin, précisez selon le type d'ouvrage ou par collection

4 Diffusion et distribution

4.1 Diffusion externe

→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)

→ Préciser, si elle est connue, la répartition par canal de vente (en % du total des exemplaires vendus)

librairies

G.S.S *

G.S.A **

librairies en ligne

autres

librairies
G.S.S *
G.S.A **
librairies en ligne
autres

* Grandes surfaces spécialisées (FNAC, Virgin ...)

** Grandes surfaces alimentaires (hyper- et supermarchés)

Identité du diffuseur

Remise

Total

Identité du distributeur

--

4.2 VPC (Ne comprend pas les ventes réalisées dans les librairies appartenant à l'organisme)

→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)
dont ventes sur le site internet de
l'organisme (% du total)

Identité du distributeur

--

Remise

--

4.3 Points de vente interne (ventes réalisées dans les librairies et points de vente appartenant à l'organisme)

→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)

--

Nombre de points de ventes internes

--

Identité du diffuseur

Remise

Identité du distributeur

Total

4.4 Autres circuits de vente (à préciser)

--

Part dans le total des exemplaires
vendus (%)

Remise

- Salons
- Ventes au personnel
- Autres
-
-

5. Eléments de comptabilité analytique

Pour chacune des rubriques suivantes, cocher la case correspondante à la situation de la structure et indiquer, le cas échéant, les taux moyens utilisés

5.1 Existence d'une comptabilité analytique	Pour l'ensemble de la structure Pour la structure éditoriale	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5.2 Assujettissement à la TVA...	de la structure des ventes de livres	<input type="checkbox"/> taux <input type="checkbox"/> taux
5.3 Droits d'auteurs	- Valorisés au coût réel - Non versés, mais valorisés extra-comptablement sur la base d'un taux moyen - Non versés et non valorisés	<input type="checkbox"/> Internes <input type="checkbox"/> Externes
5.4 Droits de reproduction détenus en interne	- Valorisés au prix de vente externe - Valorisés sur la base d'un taux moyen - Non valorisés	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5.5 Charges indirectes (= coûts de structure)	Valorisées au coût réel Valorisées sur la base d'un taux moyen Non valorisées	<input type="checkbox"/> Salaires <input type="checkbox"/> Promotion <input type="checkbox"/> Autres
5.6 Coût de revient unitaire des ouvrages	Calculé sur la base des ... Rapportée au ...	<input type="checkbox"/> Coûts d'édition <input type="checkbox"/> Coûts de fabrication <input type="checkbox"/> Droits d'auteur fixes <input type="checkbox"/> Tirage complet <input type="checkbox"/> Tirage "mis en vente"
5.7 Prix de vente des ouvrages	Fixé par application d'un coefficient multiplicateur Fixé par rapport au marché Fixé par rapport au nombre de pages	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5.8 Stocks de livres	Evalués au coût de revient Valorisés au coût de revient Provisionnés (pour dépréciation...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Indiquer, si possible, le coefficient multiplicateur moyen par collection ou pour l'ensemble de la production éditoriale

Coefficient multiplicateur moyen (prix de vente / coût de revient)

6. Renseignements complémentaires

6.1 Existence de fiches produit par ouvrage ou par collection

Oui
Non

- Joindre une fiche produit par collection ou par ouvrage représentatif de la production, en faisant apparaître au minimum

- les coûts de production,
- le montant des droits,
- le coût de la diffusion,
- le coût de la distribution,
- le coût de la promotion,
- les coûts de structure,

s'il ne vous est pas encore possible d'utiliser le modèle de fiche produit de la circulaire.

6.2 Existence de comptes d'exploitation prévisionnels par ouvrage ou par collection

Oui
Non

- Joindre un compte d'exploitation prévisionnel pour les collections ou les ouvrages représentatif de la production correspondant aux fiches produit, en faisant apparaître au minimum

- le prix public TTC de l'ouvrage,
- le tirage complet,
- le coût de revient unitaire,
- le coefficient multiplicateur,
- le total estimé des ventes sur trois ans,
- le total des exemplaires en diffusion gratuite,
- le montant, le cas échéant, de subventions à la publication,
- le résultat net sur trois ans,
- les ratios économiques (marge sur coût variable et seuil de rentabilité),

s'il ne vous est pas encore possible d'utiliser le modèle de compte d'exploitation prévisionnel de la circulaire.

6.3 Tableau récapitulatif de la production éditoriale et des ventes, par titre ou par collection

Titre, ou nom de la collection	Tirage complet	Coût de revient unitaire	Prix de vente TTC	Nombre exemplaires vendus	CA au prix de cession éditeur

Indiquer des moyennes par titre pour les collections